



Charte forestière de territoire de l'est du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Rapport n°2, Juillet 2013 :

Objectifs stratégiques et programme d'actions à 3 ans.



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

SOMMAIRE

A. Rappel des étapes d'élaboration de la Charte forestière de l'est du PNR	3
B. Enjeux prioritaires retenus et choix des objectifs stratégiques	4
B.1 Présentation des enjeux prioritaires retenus.....	4
B.2 Les Objectifs stratégiques de la Charte forestière	8
C. Programme d'actions à 3 ans	9
OBJECTIF 1 : Développer une sylviculture valorisant les meilleures potentialités des forêts.....	9
<u>Action 1</u> Former à la sylviculture.....	10
<u>Action 2</u> Organiser des échanges amiables de parcelles pour réorganiser le foncier forestier	11
OBJECTIF 2 : Faciliter le transport des bois	12
<u>Action 3</u> Résorber au moins un point noir routier parmi les 4 identifiés	13
<u>Action 4</u> Mettre à jour ou réaliser au moins un schéma de desserte sur un des quatre massifs identifiés ...	14
OBJECTIF 3 : Stimuler les différents usages des bois locaux	15
<u>Action 5</u> Faire émerger des projets de chaudières à plaquettes sur le territoire de la Charte forestière.....	17
<u>Action 6</u> Editer un annuaire des professionnels locaux travaillant ou utilisant du bois local	18
<u>Action 7</u> Organiser des chantiers collectifs de sciage à façon	19
<u>Action 8</u> Réaliser des projets publics exemplaires en bois local.....	20
OBJECTIF 4 : Gérer l'espace forestier pour répondre aux attentes sociales.....	22
<u>Action 9</u> Réaliser une étude DFCI sur le Vicdessos	23
<u>Action 10</u> Réaliser des chantiers ponctuels de réouverture paysagère	24
<u>Action 11</u> Organiser l'accueil du public sur le massif du Consulat de Foix	25
OBJECTIF 5 : Animer et évaluer la Charte forestière	26
<u>Action 12</u> Animer et évaluer la Charte forestière à l'échelle du PNR.....	26
D. Tableau récapitulatif des actions	27

ANNEXES

Personnes ayant participé à l'élaboration du programme d'actions

Compte-rendu du comité de pilotage du 19 janvier 2012 - Validation du diagnostic, choix des enjeux prioritaires

Compte-rendu des 3 ateliers territoriaux de décembre 2012 - Définition des actions

Compte-rendu du comité de pilotage du 31 mai 2013 - Validation du programme d'actions

Fiche de vote sur les enjeux

A. Rappel des étapes d'élaboration de la Charte forestière de l'est du PNR

De Mai 2011 à Janvier 2012 : élaboration du diagnostic forêt-bois du territoire

(cf. pages 106 et suivantes du diagnostic pour la liste des personnes ayant participé)

Questionnaire de perception de la forêt adressé aux élus municipaux : taux de retour 65 %

Entretiens avec des personnes ressources : 12 personnes contactées

Bibliographie / compilation d'études existantes : de mai à septembre 2011 *(cf. p. 109 du diagnostic)*

Comité de pilotage en mai 2011 : 18 personnes présentes (présentation de la démarche)

Séminaire de lancement en mai 2011 : 26 personnes présentes (élaboration du diagnostic).

Ateliers territoriaux en juin 2011 : 30 personnes présentes (élaboration du diagnostic)

Ateliers territoriaux en septembre 2011 : 43 personnes présentes (validation du diagnostic)

Comité de pilotage en janvier 2012 : 23 personnes présentes (validation du diagnostic)

De septembre 2011 à janvier 2012 : choix des enjeux prioritaires

Vote en atelier territorial : 3 ateliers territoriaux en septembre 2011

Vote en comité de pilotage : janvier 2012.

De septembre 2012 à Juin 2013 : élaboration du programme d'actions

Entretien avec des personnes ressources : 4 personnes

Ateliers territoriaux en décembre 2012 : 54 personnes présentes (définition du programme d'actions)

Comité de pilotage en mai 2013 : Examen du programme d'actions et validation de la Charte forestière.

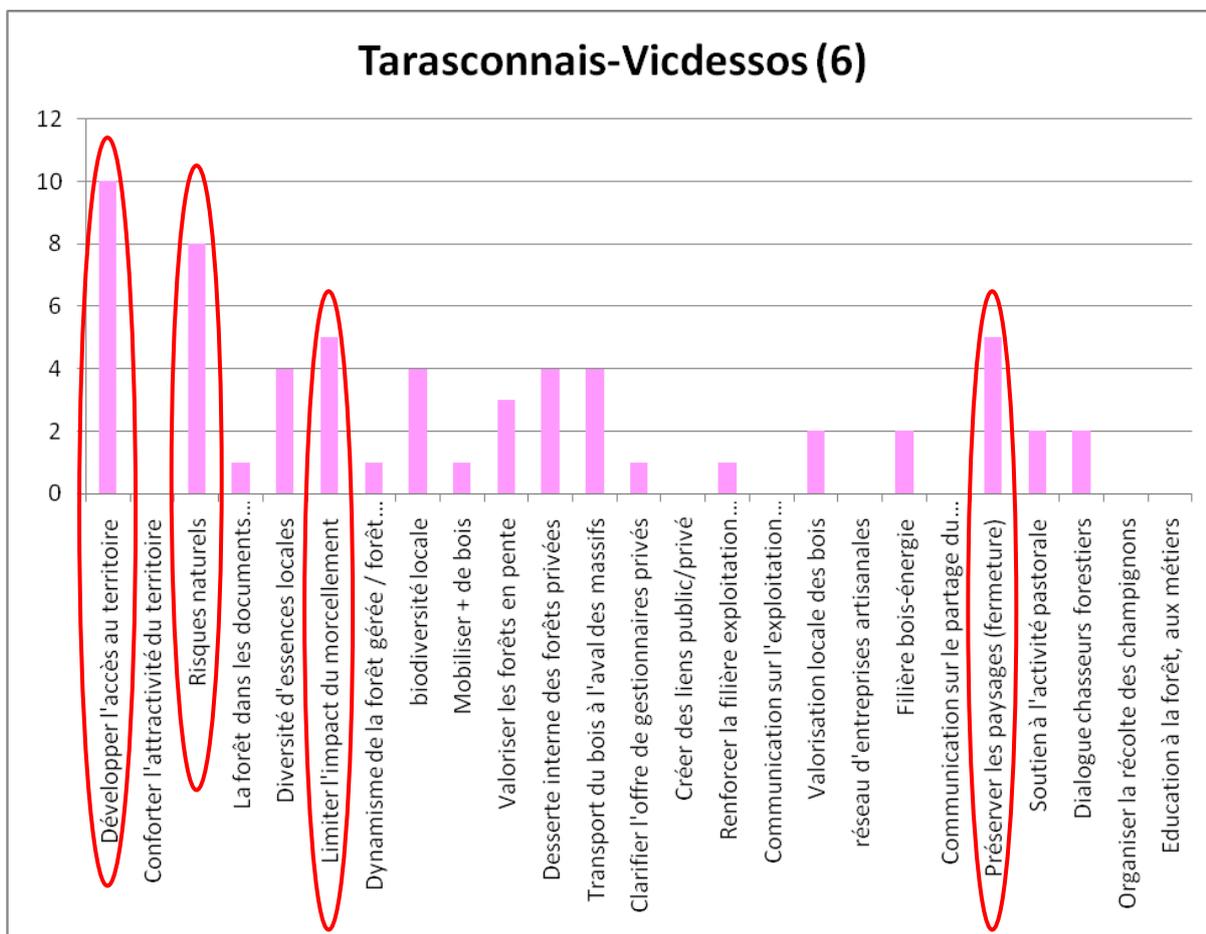
B. Enjeux prioritaires retenus et choix des objectifs stratégiques

B.1 Présentation des enjeux prioritaires retenus

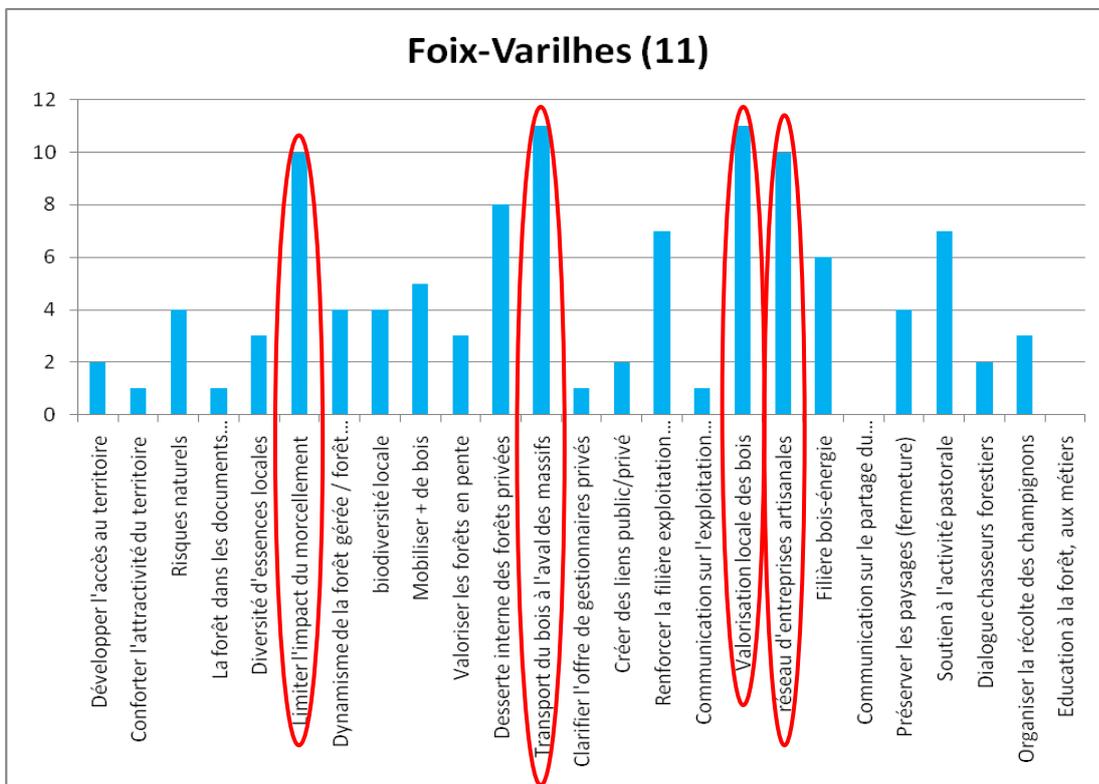
Dans le diagnostic du territoire, 24 enjeux ont été identifiés par le bureau d'études (cf. liste des enjeux en annexe du diagnostic). Pour établir un programme d'actions efficace, répondant aux enjeux prioritaires du territoire, il a été proposé aux participants aux réunions de la Charte forestière de sélectionner les principaux enjeux.

Chaque votant disposait d'un total de 10 points, à répartir en face des enjeux qu'il estimait prioritaire (cf. fiche de vote en annexe). Il pouvait par exemple décider d'affecter 1 point à 10 enjeux distincts, ou à l'opposé, d'affecter 10 points à un seul enjeu.

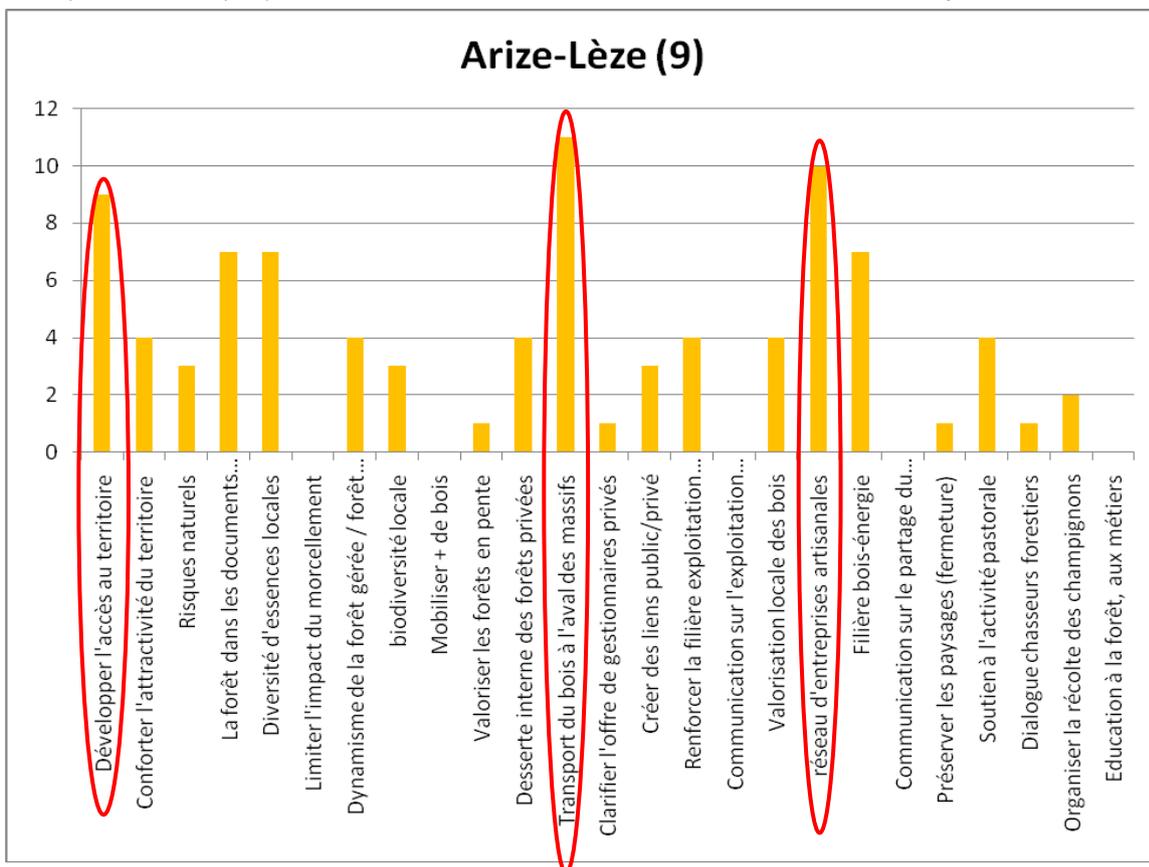
Le diagramme ci-dessous présente les résultats des votes des participants à l'atelier territorial du secteur Tarascon-Vicdessos (23 communes). Il y a eu 6 votants, donc 60 points à répartir entre les différents enjeux. Les 3 enjeux ayant obtenu le plus grand nombre de points sont entourés en rouge. « Limitation de l'impact du morcellement sur la gestion des forêts privées » et « Préservation des paysages par la limitation de la fermeture des milieux » sont arrivés ex-æquo en troisième position.



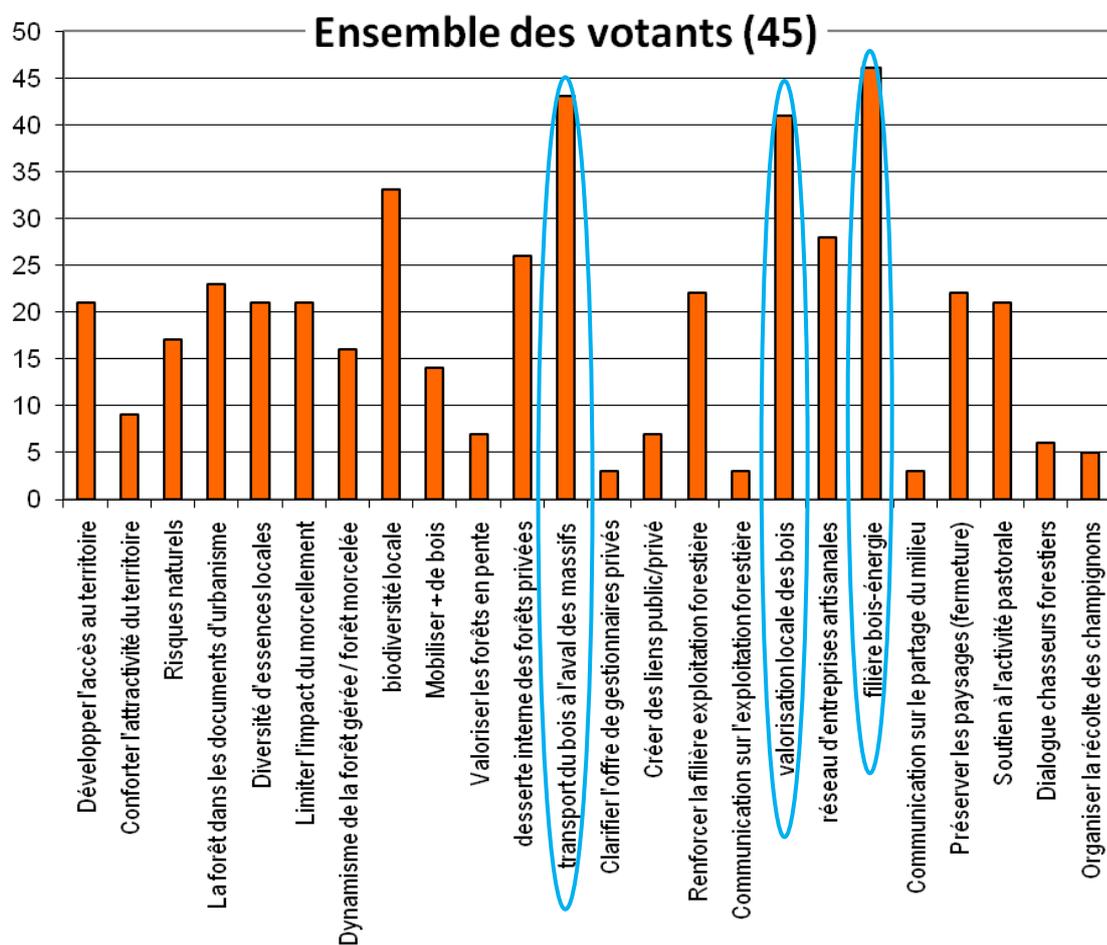
Le diagramme ci-dessous présente les résultats des votes des participants à l'atelier territorial du secteur de Foix-Varilhes (19 communes). Il y a eu 11 votants, donc 110 points à répartir entre les différents enjeux. Les trois enjeux ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote sont entourés en rouge. Les deux premiers enjeux sont arrivés ex-æquo, ainsi que les deux suivants.



Le diagramme ci-dessous présente les résultats des votes des participants à l'atelier territorial du secteur Arize-Lèze (10 communes). Il y a eu 9 votants, donc 90 points à répartir entre les différents enjeux.



Le diagramme ci-dessous présente les résultats des votes de l'ensemble des participants aux trois ateliers territoriaux et au comité de pilotage du 19 janvier 2012. Au total, il y a eu 45 votants sans double compte. Les trois premiers enjeux sont entourés en bleu.



Pour définir un nombre limité d'actions à mettre en œuvre d'ici trois ans, il est proposé de ne travailler que sur les 3 enjeux prioritaires retenus d'une part à l'échelle de l'ensemble de la Charte forestière, d'autre part sur chacun des 3 sous-territoires.

Il est important de conserver les enjeux identifiés comme prioritaires à l'échelle des 3 sous-territoires, même s'ils ne ressortent pas à l'échelle de l'ensemble de la Charte, pour prendre convenablement en compte les spécificités locales.

Le tableau ci-dessous rappelle les trois enjeux prioritaires retenus à l'échelle de l'ensemble de la Charte forestière (colonne CFT) et de chacun des 3 sous-territoires.

Enjeux prioritaires identifiés	CFT	Tarascon-Vicdessos	Foix-Varilhes	Arize-Lèze
Développement et structuration de la filière bois-énergie	1			
Maintien du réseau d'entreprises artisanales			2	2
Amélioration du transport des bois à l'aval des massifs forestiers	2		1	1
Développement de l'accès au territoire		1		3
Développement de la valorisation locale des bois locaux	3		1	
Limitation de l'impact du morcellement sur la gestion forestière		3	2	
Limitation des risques naturels par une gestion forestière adaptée		2		
Préservation des paysages par la limitation de la fermeture des milieux		3		

Les nombre 1, 2, 3 indiquent l'ordre de priorité des enjeux retenus.

Des couleurs identiques sont attribuées aux enjeux qui se rejoignent ; ils seront traités par un même objectif.

On peut remarquer que l'enjeu lié au développement et à la structuration de la filière bois-énergie a été fortement plébiscité par les membres du comité de pilotage, ce qui lui donne au final un poids prépondérant par rapport aux autres enjeux. Il n'est cependant apparu prioritaire sur aucun des sous-territoires d'étude.

B.2 Les Objectifs stratégiques de la Charte forestière

Pour répondre aux 8 enjeux prioritaires identifiés plus haut, il est proposé de retenir **quatre objectifs stratégiques** pour la mise en œuvre de la Charte forestière. Ils sont présentés ci-dessous.

Objectif 1 : Développer une sylviculture valorisant les meilleures potentialités de la forêt

Cet objectif répond aux enjeux suivants :

Développement de la valorisation locale des bois locaux
Limitation de l'impact du morcellement sur la gestion forestière

Objectif 2 : Faciliter le transport des bois

Cet objectif répond aux enjeux suivants :

Amélioration du transport des bois à l'aval des massifs forestiers
Développement de l'accès au territoire

Objectif 3 : Stimuler les différents usages des bois locaux

Cet objectif répond aux enjeux suivants :

Développement de la valorisation locale des bois locaux
Développement et structuration de la filière bois-énergie
Maintien du réseau d'entreprises artisanales

Objectif 4 : Gérer l'espace forestier pour répondre aux attentes sociales

Cet objectif répond aux enjeux suivants :

Limitation des risques naturels par une gestion forestière adaptée
Préservation des paysages par la limitation de la fermeture des milieux

Par rapport aux enjeux identifiés, **un objectif supplémentaire** est proposé pour assurer l'animation, l'évaluation et le suivi de la Charte forestière :

Objectif 5 : Animer et évaluer la Charte forestière

Ces objectifs, ainsi que la liste des actions proposées pour y répondre, sont présentés ci-dessous.

C. Programme d'actions à 3 ans

OBJECTIF 1 : Développer une sylviculture valorisant les meilleures potentialités des forêts

Pour permettre l'approvisionnement de l'ensemble de la filière en bois locaux, il est indispensable de développer une sylviculture permettant de produire plus de bois de qualité.

Contexte

Actuellement, la proportion de bois d'œuvre qui sort des forêts des Pyrénées Ariégeoises est très faible. A l'échelle du PNR, elle avait été estimée en 2005 à 25% du bois exploité, alors que cette proportion s'élève en moyenne à 60% en France. A l'inverse, la proportion de bois d'industrie est surreprésentée : elle avait été évaluée à 50% du bois récolté. Ces chiffres ne traduisent pas le vrai potentiel productif des forêts des Pyrénées Ariégeoises. L'absence de sylviculture dans les peuplements explique en grande partie ces résultats, ainsi qu'une insuffisante culture forestière des propriétaires, qui ne cherchent souvent pas à valoriser au mieux leurs bois.

Deux actions sont proposées pour répondre à cet objectif :

- Former à la sylviculture ;
- Organiser des échanges amiables de parcelles pour réorganiser le foncier forestier.

Pour mémoire, un certain nombre d'autres actions concourant à la réalisation de cet objectif sont déjà engagées, portées par différentes structures. Elles sont rappelées ci-dessous :

Mise en place d'un réseau de forêts de référence pour la gestion forestière à l'échelle du PNR : 21 forêts gérées pour produire du bois d'œuvre vont être choisies dans les différents types de peuplements représentatifs des forêts des Pyrénées Ariégeoises. Elles vont être étudiées d'un point de vue économique, écologique et sylvicole. Les résultats seront présentés sur des fiches de synthèse accessibles au grand public. Le réseau ainsi constitué servira ensuite de support pour des visites et formations en forêt.

Ce projet est porté par le Groupement de Développement forestier Sylvestre. Le réseau devrait être opérationnel à partir d'avril 2014.

Proposer la mise en place d'une gestion groupée sur des petites propriétés privées. Cette opération est conduite à titre expérimental par le Conseil Général de l'Ariège depuis l'année 2012. Quatre secteurs test ont été définis, sur lesquels une animation spécifique est développée pour contacter les propriétaires et leur proposer la mise en place d'une gestion groupée. Un des quatre secteurs pilotes est situé dans le périmètre de la Charte forestière ; il est situé en partie sur la commune de Saint-Martin de Caralp.

Dans le cadre du **Plan de développement de massif de la Barguillère**, le CRPF et la COFOGAR ont pris contact avec les petits propriétaires forestiers privés pour réaliser des diagnostics gratuits et les sensibiliser à la gestion forestière. Cette action d'animation est aujourd'hui achevée.

Action 1	Former à la sylviculture		
Périmètre d'application	L'ensemble du territoire de la Charte forestière	Priorité	1
Constat	A des degrés divers, les propriétaires forestiers privés méconnaissent la sylviculture. Pourtant, une partie significative d'entre eux est intéressée par ces questions, et aimerait en savoir plus. En 2013 et 2014, un réseau de référence pour la gestion forestière va être mis en place dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises. 21 forêts pourront être visitées, avec l'appui de techniciens forestiers, pour découvrir différentes façons produire du bois de qualité (bois d'œuvre).		
Description de l'action	S'appuyer sur le réseau de forêts de référence pour organiser des formations gratuites destinées aux propriétaires privés et publics. Former les propriétaires aux notions de base de la gestion et de l'exploitation forestière.		
Objectif opérationnel	Organiser 3 formations par an, réparties sur le territoire de la Charte forestière.		
Répercussions à long terme	Améliorer de la qualité des peuplements et la qualité des bois exploités dans les Pyrénées Ariégeoises. Permettre l'approvisionnement des entreprises de la seconde transformation en bois local.		
Critères d'évaluation	Nombre de visites organisées par an. Répartition géographique. Nombre de personnes présentes lors de ces journées. Retour qualitatif des propriétaires sur les visites organisées (questionnaire d'évaluation).		

Maîtres d'ouvrage pressentis	GDF Sylvestre, CRPF, Association Pro Sylva, COFOGAR, PNR, Communes forestières
Partenaires impliqués	Syndicat des forestiers privés d'Ariège, Chambre d'Agriculture, ONF, médias...
Bénéficiaires de l'opération	Propriétaires forestiers privés et publics, gestionnaires.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Réunir les partenaires de l'opération pour caler le programme annuel de visites. Participation à la communication.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateurs	Financements potentiels
3 visites par an sur le réseau.	Temps des techniciens forestiers.	CRPF, COFOGAR, GDF Sylvestre, PNR, Chambre d'Agriculture, Prosylva, COFOR, ONF...	Temps d'animation des visites pris en charge par les opérateurs techniques.

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
3 visites	3 visites	3 visites

Action 2		Organiser des échanges amiables de parcelles pour réorganiser le foncier forestier	
Périmètre d'application	Gabre, Serres-sur-Arget, ou autres communes volontaires.	Priorité	2
Constat	Le morcellement des propriétés forestières privées est un frein à la mise en place d'une gestion de qualité. Le Conseil général de l'Ariège peut, sur simple demande, prendre en charge financièrement, à hauteur de 80%, les frais d'actes notariés liés à des échanges amiables de parcelles destinés à améliorer la structure foncière d'une propriété. Malheureusement, aujourd'hui cette mesure est peu connue et peu mobilisée. Les discussions lors des réunions de la Charte forestière incitent à penser que ce type d'échange pourrait être fortement encouragé moyennant la mise en place d'une animation ciblée.		
Description de l'action	Définir une commune pour tester cette opération. Animer une opération groupée d'échanges amiables sur un secteur opportun (secteur pas trop morcelé pour obtenir des résultats concrets), défini avec les élus. Organisation des échanges et accompagnement des cessions et acquisitions amiables éventuelles. Prise en compte du droit de préférence.		
Objectif opérationnel	Tester sur une commune de la Charte forestière		
Répercussions à long terme	Permettre la constitution d'unités de gestion de taille suffisantes pour la mise en place d'une gestion sylvicole de qualité.		
Critères d'évaluation	Nombre d'échanges amiables réalisés dans le cadre de cette opération pilote. Nombre de ventes et achats réalisés dans le cadre de l'opération. Surfaces échangées. Nombre d'unités de gestion de plus de 4 ha d'un seul tenant constituées grâce à cette opération.		

Maîtres d'ouvrage pressentis	PNR, Conseil Général, CRPF
Partenaires impliqués	Syndicat des forestiers privés, communes.
Bénéficiaires de l'opération	Propriétaires forestiers privés.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Encadrement d'un stagiaire chargé d'animer les échanges fonciers. Organisation de l'opération en lien avec les partenaires de l'opération.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Stage fin d'études (6 mois) Technicien ou ingénieur forestier / BTS en alternance	6 000 €	PNR	Région (via programme d'actions du PNR)

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016 et 2017
Identification de la commune test	Déroulement du stage	Echanges et cessions amiables

OBJECTIF 2 : Faciliter le transport des bois

Cet objectif répond aux deux enjeux prioritaires liés au transport des bois et à l'accessibilité des massifs. Il s'agit d'un thème retenu aussi bien à l'échelle de l'ensemble de la Charte forestière par les membres du comité de pilotage que sur chaque territoire pris individuellement.

Contexte

D'après les éléments recueillis dans le cadre du diagnostic, et suite aux discussions ayant eu lieu lors de l'élaboration de la Charte forestière, cette question est apparue comme essentielle pour améliorer la valorisation économique de l'espace forestier. Un certain nombre de forêts productives, peu ou faiblement morcelées, sont aujourd'hui difficiles voire impossibles à exploiter à cause de problèmes de desserte. Ces secteurs propices à la mobilisation de bois doivent bénéficier en priorité d'une animation pour permettre leur exploitation.

En s'appuyant sur les études existantes, il ressort que :

- 4 points noirs prioritaires concernent la zone d'étude (cf. diagnostic p. 72) : ceux de Cazals (Brassac), du col del Fach (Baulou, Loubières), de Mondély (Gabre, La Bastide de Sérrou), et de Maury (Mas d'Azil).
- 4 schémas de desserte ont été réalisés sur le secteur ; ils datent de 1995-96. Sur ces quatre schémas, trois n'ont pas bénéficié d'une animation spécifique et la plupart des projets qui avaient été identifiés n'ont pas été réalisés. Ces trois schémas mériteraient d'être actualisés pour pouvoir être utilisés par la suite.
- Sur le secteur de Tarascon, aucun schéma de desserte n'a été réalisé jusqu'à présent. C'est une zone où les forêts privées sont nombreuses et où des problèmes d'exploitation se sont posés au cours des dernières années. Pour permettre aux communes concernées (Saurat, Rabat, Gourbit, Miglos...) d'y voir plus clair, la réalisation d'un schéma de desserte permettrait d'identifier les massifs les plus importants, les points de sortie à privilégier et les aménagements prioritaires à réaliser. Cela pourrait servir d'outil d'aide à la décision pour les communes concernées, et encourager la réalisation d'un certain nombre de travaux de création ou d'amélioration de la desserte.

Deux actions sont proposées pour répondre à cet objectif :

- Résorber au moins un point noir routier parmi les 4 identifiés
- Mettre à jour et animer ou réaliser au moins un schéma de desserte sur un des quatre massifs identifiés

Pour mémoire, une autre action concourant à la réalisation de cet objectif est prévue dans le cadre du Pôle d'excellence rurale « Valoriser le bois local ». Il s'agit d'une **étude comparative** des coûts de traitement des points noirs par rapport à un débardage plus long, avec des surcoûts. Cette étude est portée par l'ONF mais n'est pas encore financée.

Le **projet VIAPYR**, porté par FORESPIR, en partenariat notamment avec l'ONF et le CRPF, consiste à réaliser un état des lieux de l'existant de la voirie interne aux forêts sur le massif des Pyrénées. Cet état des lieux doit déboucher sur une base de données actualisable, accessible aux professionnels. L'ensemble du département de l'Ariège a été cartographié dans le cadre de ce projet.

Action 3	Résorber au moins un point noir routier parmi les 4 identifiés		
Périmètre d'application	Brassac, Baulou-Loubières, Gabre-La Bastide de Sérrou, Le Mas d'Azil	Priorité	1
Constat	D'après l'étude commandée par le Conseil Général en 2005, 4 points noirs prioritaires concernent la zone d'étude : ceux de Cazals (Brassac), du col del Fach (Baulou, Loubières), de Mondély (Gabre, La Bastide de Sérrou), et de Maury (Mas d'Azil). Ils entravent respectivement l'exploitation à 10 ans de 37 000 m ³ , 16 000 m ³ , 13 000 m ³ et 12 000 m ³ de bois.		
Description de l'action	Sur les 4 points noirs identifiés, prendre contact avec les personnes concernées. Identifier le point noir à traiter en priorité. Organiser les réunions de concertation et tenter de monter un projet collectif. Réunir les financements nécessaires à l'opération.		
Objectif opérationnel	Traiter au moins un point noir routier d'ici 3 ans.		
Répercussions à long terme	Permettre l'exploitation pérenne des forêts situées en amont du point noir traité : réalisation des coupes nécessaires, fourniture de chantiers aux ETF, de bois aux exploitants et transformateurs locaux.		
Critères d'évaluation	Nombre de réunions de concertation réalisées Nombre de partenaires impliqués Surfaces de forêts / m ³ de bois à exploiter sur 5 ans concernés par le point noir traité.		

Maître d'ouvrage pressenti	Les propriétaires de la voirie concernée.
Partenaires impliqués	Propriétaires et gestionnaires forestiers, ONF, CRPF, propriétaires des voiries (communes, Conseil Général), élus locaux, DDT.
Bénéficiaires de l'opération	Propriétaires et gestionnaires forestiers, exploitants, ETF.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Réunir l'ensemble des acteurs concernés. Animer les réunions de concertation. Aider au montage des projets.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Résorption d'un point noir en aval d'un massif forestier	<i>Dépend du point noir</i>	Entreprise de voirie et maître d'œuvre	Dans le cadre du PDRH 2007-2013 : Etat : 35 % d'un montant plafonné à 30 000 € FEADER : 40 % (<i>uniquement pour les voiries communales et rurales</i>)

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Rencontre avec les acteurs concernés par chaque point noir. Identification du point noir à traiter en priorité	Montage du projet.	Dépôt des dossiers de demandes de subvention.

<u>Action 4</u>	Mettre à jour ou réaliser et animer au moins un schéma de desserte sur un des quatre identifiés		
Périmètre d'application	Massifs de l'Arget, de Camarade, de Mondély. Tarasconnais.	Priorité	1
Constat	<p>Les schémas de desserte s'intéressent aussi bien aux voiries susceptibles d'être utilisées pour le transport des bois à l'aval des massifs forestiers (routes publiques du département ou des communes, chemins ruraux des communes) qu'à la desserte interne des massifs (routes forestières privées ou publiques). Ils identifient les massifs forestiers correctement desservis, ceux non ou mal desservis, et proposent les travaux nécessaires pour améliorer cette desserte. Les projets sont chiffrés et classés par ordre de priorité. Ces schémas sont élaborés en concertation avec les collectivités, les propriétaires forestiers et les exploitants concernés.</p> <p>Le schéma de desserte du massif de l'Arget concerne 11 communes de la Charte forestière ; il a été réalisé en 1995. Celui du massif de Mondély concerne 3 communes de la Charte forestière ; il a été réalisé en 1996. Celui du massif de Camarade concerne 2 communes de la Charte forestière ; il a été réalisé en 1998. Il faudrait actualiser ces 3 schémas et enregistrer les données sous système d'information géographique (SIG), en utilisant le protocole commun développé dans le cadre du projet VIAPYR. Cela permettrait de les diffuser aisément, de les prendre en compte plus facilement dans les documents d'urbanisme, et de mieux visualiser les projets réalisés ou ceux restant à réaliser.</p> <p>Sur le Tarasconnais, plusieurs communes pourraient être intégrées dans un schéma de desserte : Saurat, Rabat-les-trois-Seigneurs, Gourbit, Miglos...</p>		
Description de l'action	Contacter les collectivités concernées. Identifier le secteur prioritaire sur lequel une volonté locale s'exprime. Procéder à l'actualisation ou à la réalisation du schéma de desserte. Numériser les données et les diffuser. Animer le schéma pour assurer la réalisation des projets identifiés.		
Objectif opérationnel	Disposer d'un schéma de desserte opérationnel sur la zone d'étude d'ici trois ans.		
Répercussions à long terme	Permettre l'exploitation des forêts concernées.		
Critères d'évaluation	<p>Surfaces forestières productives concernées par le schéma.</p> <p>Volumes mobilisables avant / après travaux.</p> <p>Nombre de communes concernées par le schéma.</p>		

Maître d'ouvrage pressenti	Collectivités concernées : Communautés de communes, groupement de communes, commune en tant que maître d'ouvrage délégué...
Partenaires impliqués	DDT, Conseil Général, communes, exploitants, ETF, propriétaires forestiers, CRPF, Coopérative, ONF.
Bénéficiaires de l'opération	Gestionnaires de voiries, propriétaires et gestionnaires forestiers.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Rencontrer les collectivités concernées pour qu'elles portent la réalisation ou l'actualisation du schéma de desserte. Les accompagner dans le montage et la conduite de l'étude.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Réalisation d'un schéma de desserte sur le Tarasconnais	30 000 €	Bureau d'études	80% Etat
Animation d'un schéma de desserte	7 000 € / an sur 2 ans	Collectivité ? CRPF ?	A définir (actuellement non finançable par les crédits Etat – Europe)

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016 et 2017
Contact avec les collectivités concernées. Identification du schéma à réaliser ou actualiser.	Montage du projet. Réalisation de l'étude.	Animation.

OBJECTIF 3 : Stimuler les différents usages des bois locaux

Cet objectif regroupe le thème de la valorisation du bois local et du maintien des entreprises artisanales. Il se décline pour le bois-énergie et pour le bois d'œuvre.

Contexte Bois-énergie

Actuellement, le bois bûche représente plus de 20% du bois exploité dans les Pyrénées Ariégeoises par des filières commerciales (environ 18 000 m³/an, source ONF-CRPF 2005). A cela s'ajoute l'importante production et autoconsommation de bois bûche par des petits propriétaires forestiers privés. En extrapolant à partir des moyennes nationales (source ADEME 2006), on peut estimer que 27 000 m³ sont autoconsommés chaque année sur le même territoire. Soit un total d'**environ 45 000 m³/an de bois bûche récoltés sur le PNR**. C'est une filière atomisée, reposant sur de nombreux opérateurs. Elle fonctionne essentiellement via des circuits de proximité, garantissant une valorisation locale de la ressource. La valeur ajoutée liée à cette production reste donc sur le territoire.

Parallèlement, le développement du chauffage aux plaquettes de bois dans le département est notable, grâce à l'apparition de chaudières modernes, à alimentation automatique. A ce jour, 24 chaufferies collectives fonctionnant aux plaquettes de bois sont en service dans le département (dont 1 en construction), 14 d'entre elles étant implantées dans le PNR. Par ce biais, **environ 3 000 m³/an de bois destiné à la plaquette sont récoltés dans le PNR**. La marge de développement de ce système de chauffage est encore importante.

Enfin, plusieurs projets industriels utilisant la biomasse forestière comme source d'énergie (notamment des projets de production d'électricité et de fabrication de granulés de bois) co-existent dans le département et en Région (cf. diagnostic p. 84). Pour que ces projets soient rentables, il faut d'importantes quantités de bois, mobilisables à faible coût. Les projets à l'étude tablent sur des approvisionnements compris entre **20 000 et 70 000 m³/an de bois**. Leur zone d'approvisionnement dépasse largement le territoire de la Charte forestière. Par leur nature même, ces projets posent la question de la mobilisation de la ressource et du type de gestion associé (production de masse et/ou production de qualité ?).

Pour mémoire, d'autres actions concernant cette filière sont déjà engagées par ailleurs :

Concernant la filière bois bûche, l'interprofession régionale Midi-Pyrénées Bois travaille sur l'amélioration de la qualité et de la transparence pour le client à travers la **charte Midi-Pyrénées Bois Bûche**. A ce jour, une dizaine de professionnels opérant sur le département adhèrent à cette charte.

La **Chambre d'Agriculture de l'Ariège** mène une action auprès des agriculteurs ariégeois producteurs de bois bûche. Elle a organisé l'acquisition d'un coupeur-fendeur en CUMA et travaille actuellement à la structuration de la commercialisation du bois bûche d'origine agricole.

Pour la filière plaquettes forestières, la **SCIC** (société coopérative d'intérêt collectif) **Ariège Energie Bois Forêt** s'appuie sur une charte éthique pour que la commercialisation de la plaquette serve l'amélioration progressive des peuplements forestiers ariégeois (le bois-énergie n'étant qu'un sous-produit de la production de bois d'œuvre). Cette charte prévoit (1) que les bois commercialisés sont issus des forêts ariégeoises, de manière à ce que l'ensemble des emplois liés à cette activité, depuis l'abattage à la livraison, soient liés au territoire, (2) que tous les intervenants de la chaîne de production sont rémunérés correctement, (3) que les coupes destinées à approvisionner la filière ne sont pas des coupes rases, excepté en cas de problème sanitaire.

La SCIC compte une quinzaine d'associés, représentant l'ensemble de la filière : collectivités clientes, propriétaires forestiers, la salariée de l'entreprise, le PNR, et trois producteurs ariégeois de plaquettes.

Contexte Bois d'œuvre

Les discussions lors des réunions de la Charte forestière ont fait ressortir une méconnaissance du monde professionnel forestier par une grande partie des propriétaires privés. De la même façon, les particuliers ou les collectivités souhaitant utiliser du bois local dans leurs projets ne savent souvent pas où en trouver, ni à qui s'adresser. Ces informations existent pourtant et pourraient assez facilement être mises à disposition du grand public pour recréer des liens entre les maillons locaux de la filière bois et remettre en place des circuits de consommation de proximité.

Pour mémoire, d'autres actions concernant la valorisation du bois d'œuvre local sont déjà engagées, portées par différentes structures. Elles sont rappelées ci-dessous :

Tester le thermo-traitement des bois locaux, en particulier du hêtre. Faire connaître ce nouveau matériau aux artisans locaux. Etudier l'opportunité de la mise en place d'une unité de traitement locale.

Ce projet est porté par la Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Ariège. Le plan de financement devrait être bouclé en 2013. L'opération est prévue sur 1 an et demi.

Editer un guide de recommandation pour l'utilisation du bois dans la construction. Ce guide, destiné aux particuliers, sortira au cours du deuxième semestre 2013. Le maître d'ouvrage de l'opération est le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Le maître d'œuvre est le CAUE de l'Ariège.

Organiser la **Fête du Bois de Pays** pour développer une vitrine des savoir-faire locaux et des potentialités du bois de pays. Cette fête est organisée chaque année à La Bastide de Sérou par la Communauté de communes du Séronais depuis 2011.

Mettre en place une offre de séchage à façon à l'échelle du PNR et expérimenter un système constructif d'un module de séchage qui permette l'équipement de petites unités de sciage. Cette opération est portée par la Communauté de communes du Séronais en partenariat avec un scieur local dans le cadre du Pôle d'Excellence rurale « Valoriser le bois local ». Elle devrait voir le jour fin 2013.

Au vu de ces éléments, quatre actions sont proposées pour répondre à cet objectif :

- Faire émerger des projets de chaudières à plaquettes sur le territoire de la Charte forestière ;
- Editer un annuaire des professionnels locaux valorisant le bois local ;
- Organiser des chantiers collectifs de sciage ;
- Réaliser des projets publics en bois local.

Action 5		Faire émerger des projets de chaudières à plaquettes sur le territoire de la Charte forestière	
Périmètre d'application	L'ensemble du territoire de la Charte forestière	Priorité	1
Constat	<p>A ce jour, une seule chaudière à plaquettes est en cours de construction sur la zone d'étude, à Montégut-Plantaurel. Pourtant, des projets de chaudières bois pourraient voir le jour de façon pertinente sur plusieurs communes. A Auzat, il serait intéressant d'étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur au niveau de la Maison des Patrimoines, de l'école et des bâtiments de la Communauté de communes. A Saurat, la configuration du village, regroupé autour d'une rue centrale, permettrait d'envisager la mise en place d'un réseau de chaleur desservant des bâtiments publics et privés. Dans la vallée de la Barguillère, plusieurs projets pourraient voir le jour.</p> <p>Dans le cadre de ses actions énergie-climat, le PNR accompagne les communes qui le souhaitent à réaliser des diagnostics énergétiques de bâtiments, des suivis de consommations énergétiques du patrimoine communal... Ces suivis permettent d'identifier les sites sur lesquels des projets de chaudières bois seraient pertinents.</p>		
Description de l'action	Travailler avec les communes pré-identifiées comme susceptibles de s'équiper d'une chaudière à plaquettes. Réaliser des études d'opportunité sur ces sites. Accompagner les projets pertinents.		
Objectif opérationnel	Faire émerger au moins un projet sur la zone d'étude d'ici 3 ans.		
Répercussions à long terme	La mise en place d'une chaudière bois plaquettes sur le secteur permettrait de soutenir l'organisation d'une filière d'approvisionnement locale, réalisée à partir des forêts du secteur. La mise en service d'une chaudière permettrait de mieux faire connaître localement ce système de chauffage et d'enclencher une dynamique pour faire émerger de nouveaux projets.		
Critères d'évaluation	<p>Nombre d'études d'opportunité réalisées</p> <p>Nombre d'études de faisabilité réalisées</p> <p>Nombre de chaudières installées</p>		

Maître d'ouvrage pressenti	Les futurs propriétaires de chaudières.
Partenaires impliqués	PNR, ALEDA, Conseil Général, collectivités locales, chauffagistes, bureaux d'études, producteurs locaux de plaquettes forestières.
Bénéficiaires de l'opération	Collectivités, associations, ou particuliers disposant de surfaces relativement importantes de bâtiments à chauffer.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Le PNR réalisera l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le cadre de ses actions énergie-climat. En tant qu'animateur de la Charte forestière, il s'assurera que l'opération est bien mise en œuvre.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
1. Réalisation d'études d'opportunité	Gratuit	PNR	
2. Réalisation d'études de faisabilité	Entre 3 et 5000 €	Bureau d'études	Autour de 70% ADEME + Région, + 10% CG09.
3. Installation d'une chaudière	Fonction du projet	Chauffagiste	Financements potentiels de l'ADEME, la Région, l'Europe et le Conseil Général.

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Au moins une étude d'opportunité	Au moins une étude d'opportunité	Emergence d'un projet

Action 6		Editer un annuaire des professionnels locaux travaillant ou utilisant du bois local	
Périmètre d'application	Ensemble du PNR	Priorité	1
Constat	Les propriétaires forestiers privés ne savent souvent pas à qui s'adresser pour la gestion de leur forêt. De la même façon, les particuliers ou les collectivités souhaitant utiliser du bois local ne savent souvent pas où en trouver. Pourtant, les professionnels locaux utilisant et sachant valoriser le bois local existent. Pour remettre en place des circuits de consommation de proximité et faciliter la valorisation de la ressource forestière, il faut mettre à la disposition du grand public ces informations.		
Description de l'action	Collecte des données auprès des différentes personnes ressources (CRPF, ONF, chambres consulaires...) et professionnels (gestionnaires forestiers, scieurs, exploitants, entrepreneurs de travaux forestiers, charpentiers, menuisiers, ébénistes...). Mise en forme graphique de l'annuaire. Création d'une version consultable sur internet et facilement actualisable. Impression de 250 exemplaires papier. Mise en ligne sur différents sites internet : CRPF, PNR...		
Objectif opérationnel	Création d'un annuaire papier + une version numérique consultable via internet.		
Répercussions à long terme	Améliorer les liens entre propriétaires et gestionnaires forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants, acheteurs-transformateurs de bois local, clients finaux. Augmenter la part de bois local transformée localement. Augmenter la part de bois local consommé localement.		
Critères d'évaluation	Réalisation de l'annuaire. Nombre de professionnels locaux recensés. Nombre d'exemplaires diffusés. Nombre de consultation sur internet. Qualité des retours exprimés.		

Maître d'ouvrage pressenti	PNR
Partenaires impliqués	Syndicat des forestiers privés, CMA, CCI, CRPF, ONF, Chambre d'Agriculture, CFPPA Ariège-Comminges, Midi-Pyrénées Bois, Syndicat régional des ETF.
Bénéficiaires de l'opération	Toute la filière locale forêt-bois.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Encadrement d'un stagiaire chargé de collecter les données. Organisation de l'opération en lien avec les partenaires de l'opération. Maître d'ouvrage pour la mise en forme graphique et l'édition d'un annuaire papier et d'un annuaire en ligne.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Collecte des données – stage de 2 mois	900 €	PNR	Région (via programme d'actions PNR)
Création annuaire papier + numérique	5 000 €	Graphiste, Imprimeur	Région (via programme d'actions PNR)

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Collecte des données.	Impression et mise en ligne.	Mise à jour de la version numérique.

Action 7		Expérimenter des chantiers collectifs de sciage à façon	
Périmètre d'application	Tout le territoire de la Charte forestière	Priorité	1
Constat	Les petits propriétaires privés qui interviennent eux-mêmes dans leur forêt pour se fournir en bois de chauffage, en piquets ou autre, récoltent ponctuellement des grumes qui mériteraient d'être sciées. La valorisation de ces petits volumes de bois d'œuvre n'est pas aisée : ils n'intéressent pas les acheteurs traditionnels de bois car les quantités sont insuffisantes, et ils sont difficiles à transporter chez un scieur car ils ne remplissent pas un camion. Il s'agit de regrouper ces petits volumes pour permettre leur valorisation.		
Description de l'action	<p>Par le biais de son animation auprès des agriculteurs propriétaires forestiers, la Chambre d'Agriculture est susceptible d'identifier des agriculteurs qui disposent d'un petit lot de bois d'œuvre qu'ils ne peuvent pas commercialiser de façon conventionnelle (volumes insuffisants). L'idée est d'organiser un chantier collectif de sciage en s'appuyant sur ce premier volume de bois. En lien avec les élus locaux, il s'agit ensuite de communiquer auprès des habitants pour que ceux-ci rassemblent leurs bois à scier en un lieu donné, à une date donnée.</p> <p>Faire venir un scieur mobile pour du sciage à façon et, le cas échéant, de la vente aux professionnels locaux.</p> <p>Contacteur en amont les professionnels locaux (charpentiers, menuisiers, ébénistes) et les particuliers pour identifier leurs besoins en sciages.</p> <p>Faire un bilan économique de l'action : prix de revient des bois sciés. Comparaison avec les prix du marché.</p>		
Objectif opérationnel	Réaliser un chantier groupé de sciage par an.		
Répercussions à long terme	Accroître la reconnaissance de la valeur du bois d'œuvre chez les petits propriétaires forestiers. Encourager la mise en place d'une sylviculture destinée à produire du bois de qualité.		
Critères d'évaluation	<p>Volumes de bois transformés lors de l'opération.</p> <p>Nombre de propriétaires participant à l'opération.</p> <p>Nombre de professionnels de la seconde transformation ayant participé à l'opération.</p>		

Maître d'ouvrage pressenti	Chambre d'Agriculture, PNR
Partenaires impliqués	CRPF, élus locaux, scieurs mobiles, transporteurs
Bénéficiaires de l'opération	Petits propriétaires forestiers, professionnels locaux de la filière

Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Organisation des chantiers en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les élus locaux. Contact avec les scieurs et les seconds transformateurs locaux. Organisation de la communication.
--	--

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Sciage à façon collectif		Scieur mobile	Prestation de service payée par les propriétaires ou acheteurs des bois
Communication	500 € par chantier	graphiste	Région (via programme d'actions PNR)

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
1 chantier	1 chantier	1 chantier

Action 8	Réaliser des projets publics exemplaires en bois local		
Périmètre d'application	Ensemble du territoire de la Charte forestière	Priorité	2
Constat	Même si la construction bois est en vogue, les filières classiques d'approvisionnement ne fournissent qu'exceptionnellement du bois local. Pourtant, plusieurs expériences montrent que l'utilisation de bois local dans des projets publics est possible, et ne revient pas forcément plus cher que par les filières conventionnelles.		
Description de l'action	Travailler avec des collectivités volontaires pour mener à bien des projets vitrines, mettant en œuvre du bois local (projets de construction, rénovation, mobilier extérieur, signalétique...). Intégrer ces préoccupations dès la conception du projet, identifier les essences de bois adaptées et les professionnels locaux capables de fournir et de mettre en œuvre ces matériaux. Mise en place d'une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage composée du CAUE, d'architectes spécialisés dans le bois, d'un expert des marchés publics, de techniciens connaissant la ressource bois locale et les savoir-faire des artisans locaux. Aide financière spécifique pour le lot bois (fourniture et mise en œuvre).		
Objectif opérationnel	Accompagner 2 projets sur les 3 ans de la Charte.		
Répercussions à long terme	Changer le regard des élus et des habitants sur le bois local et la construction bois.		
Critères d'évaluation	Nombre de projets accompagnés. Essences utilisées. Volumes utilisés. Qualité des projets réalisés.		

Maître d'ouvrage pressenti	Collectivités
Partenaires impliqués	CAUE, syndicat des architectes de l'Ariège, Midi-Pyrénées Bois, CMA, CCI, ONF, bureau d'études spécialiste des marchés publics, PNR.
Bénéficiaires de l'opération	Filière bois locale
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Identifier les communes volontaires et les accompagner.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Assistance à maîtrise d'ouvrage	A définir	Cellule d'assistance	A définir
Subvention du lot bois	Fonction du projet	-	Région ?

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Mise en place du dispositif	Accompagnement de 2 projets	

OBJECTIF 4 : Gérer l'espace forestier pour répondre aux attentes sociales

Cet objectif répond à deux enjeux prioritaires spécifiques au secteur du Tarasconnais-Vicdessos : la gestion du risque incendie et la gestion de la progression du couvert forestier vue sous l'angle paysager. Il rejoint une préoccupation localisée sur le secteur de Foix-Varilhes : l'amélioration de l'accueil du public sur un site forestier domanial fréquenté par de nombreuses catégories d'usagers.

Contexte

Très présente sur le territoire d'étude (taux de boisement moyen de 44 %), la forêt est omniprésente dans les paysages, et à proximité des villages. Lieu de vie et lieu de loisirs, la forêt rencontre des préoccupations sociales importantes : la gestion du risque incendie, la gestion des paysages liée à la progression des surfaces forestières, et l'accueil du public sur certains sites forestiers très prisés.

Pour répondre à cet objectif, trois actions sont proposées :

- Réaliser une étude DFCI dans le Vicdessos
- Réaliser des chantiers ponctuels de réouverture paysagère
- Organiser l'accueil du public dans le massif du Consulat de Foix

Pour mémoire, une étude DFCI a été réalisée en 2010 sur le Tarasconnais. Elle a permis la réalisation de plusieurs travaux d'aménagement sur les communes de la zone d'étude.

Action 9		Réaliser une étude DFCI sur le Vicdessos		
Périmètre d'application	Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos	Priorité	1	
Constat	Les cantons de montagne sont les plus concernés par le risque incendie. Le canton de Vicdessos fait parti des 5 cantons les plus touchés sur les 22 que compte le département. Il a subi un nombre important d'incendies au cours des dernières décennies : entre 1974 et 1994, on y recense 43 incendies ayant nécessité l'intervention des secours. Le tableau suivant présente les surfaces totales incendiées sur le canton (surfaces boisées ou non boisées contiguës) et leur évolution dans le temps.			
	1974-1994 (21 ans)	1995-2003 (9 ans)	2004-2012 (9 ans)	
	1960 ha soit 93 ha/an	1 046 ha soit 116 ha/an	893 ha soit 99 ha/an	
	Entre 1997 et 2004, près de 550 000 euros d'aides nationales et européennes ont été attribuées sur le département pour la création ou la mise au gabarit de pistes, l'aménagement de points d'eau, le débroussaillage de pare-feu et la réalisation de plans intercommunaux de prévention et de lutte. Elles n'ont pas bénéficié au canton du Vicdessos. Seule la commune de Gestès a bénéficié d'une aide de 21 700 € en 2006 pour la mise en place d'une citerne et la réfection d'une route forestière.			
Description de l'action	Réaliser un plan intercommunal de prévention du risque incendie : identification des zones sensibles, définition des aménagements à réaliser, chiffrage et priorisation.			
Objectif opérationnel	Réalisation d'une étude sur le Vicdessos d'ici trois ans.			
Répercussions à long terme	Amélioration de la sécurité par la mise en place d'équipements facilitant la gestion des incendies.			
Critères d'évaluation	Réalisation de l'étude.			
	Nombre d'aménagements à réaliser envisagés dans l'étude.			

Maître d'ouvrage pressenti	Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos
Partenaires impliqués	DDT, ONF, Coopératives
Bénéficiaires de l'opération	Propriétaires forestiers, collectivités et habitants de la zone d'étude.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Appui au maître d'ouvrage pour la réalisation et le suivi de l'étude.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Réalisation de l'étude	30 000 €	Bureau d'études	Etat 80%

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Dossier de demande de subvention Appel d'offre et démarrage de l'étude.	Rendu de l'étude.	Premiers travaux d'aménagements.

Action 10	Réaliser des chantiers ponctuels de réouverture paysagère		
Périmètre d'application	Prioritairement sur le Tarasconnais-Vicdessos	Priorité	1
Constat	La surface forestière a doublé en l'espace d'un siècle sur le PNR. Sur certaines communes de la Charte forestière, en particulier en montagne, le taux de boisement avoisine les 75%. Localement, cette situation pose problème aux habitants. Autour des villages en particulier, la proximité de la forêt peut provoquer un sentiment d'isolement, voire d'enfermement. Sur certaines communes, les habitants souhaitent que réapparaisse un espace de transition entre la forêt et les zones habitées.		
Description de l'action	Agir en lien avec les élus locaux pour organiser des chantiers localisés de réouverture paysagère. Définir les zones à déboiser avec les habitants et avec l'accord des propriétaires. Organiser un chantier groupé pour pouvoir mobiliser un professionnel. Prévoir l'entretien des parcelles après coupe.		
Objectif opérationnel	Réaliser deux chantiers sur 3 ans.		
Répercussions à long terme	Recréer de l'espace autour des villages de montagne. Recréer des perspectives visuelles entre villages et depuis/vers les vallées.		
Critères d'évaluation	Nombre de communes traitées. Surfaces concernées. Nombre de propriétaires concernés. Qualité paysagère des travaux réalisés.		

Maîtres d'ouvrage pressentis	Communes de Goulier, Sem, Lercoul, Suc et Sentenac, Illier-Laramade, Orus, Ganac.
Partenaires impliqués	Elus locaux, propriétaires, habitants. Eleveurs. CFPPA, PNR.
Bénéficiaires de l'opération	Habitants, utilisateurs de l'espace, pastoraux.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Contact avec les communes volontaires. Identification des propriétaires concernés. Organisation des réunions d'information publiques. Contact avec les professionnels pour l'organisation des chantiers. Prévision de l'entretien des parcelles après coupe.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Coupes autour des villages	En fonction des chantiers	ETF, exploitants.	Autofinancement du projet.
Préparation des projets, organisation de la concertation.	4 000 € par an	Stages de 6 mois au PNR	Région (via programme d'actions PNR)

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Réalisation d'un chantier sur Sem, Lercoul et/ou Goulier.	Finalisation chantiers Sem, Lercoul, Goulier.	Entretien sur Sem, Lercoul, Goulier.
Travail préparatoire sur Illier, Suc, Orus et Ganac	Premier chantier	Finalisation des chantiers.

Action 11		Organiser l'accueil du public sur le massif du Consulat de Foix	
Périmètre d'application	Forêt domaniale du Consulat de Foix	Priorité	2
Constat	Le massif forestier du Consulat de Foix couvre 4 700 ha composés de 3 200 ha boisés et 1 500 ha d'estives. C'est un site très fréquenté. D'après une étude de fréquentation réalisée en 2011, plus de 410 véhicules par jour accèdent au massif pendant la période des champignons (compteurs routiers en septembre-octobre). Des enquêtes réalisées auprès de 507 visiteurs du massif entre fin mai et fin septembre révèlent qu'ils sont à 70% locaux ou régionaux (Toulouse), et qu'ils viennent majoritairement pour quelques heures (la demi-journée). Plusieurs catégories d'usagers fréquentent le massif : pastoraux, forestiers, chasseurs, promeneurs, parapentistes, randonneurs, cyclistes, ramasseurs de champignons... A l'heure actuelle, aucun aménagement n'existe pour informer et accueillir ces usagers hormis deux panneaux sur des tourbières. Le stationnement des véhicules n'est pas organisé, et certaines pratiques peuvent nuire à la cohabitation des différents usages et à la préservation du milieu.		
Description de l'action	Travailler avec les différentes catégories d'usagers, l'ONF, gestionnaire du site, et la Communauté de communes du Pays de Foix pour définir les aménagements à réaliser dans le but d'améliorer l'information du public.		
Objectif opérationnel	Aboutir à un schéma d'aménagement du site d'ici 3 ans.		
Répercussions à long terme	Permettre le maintien de la fréquentation du site dans de bonnes conditions.		
Critères d'évaluation	Réalisation du schéma d'aménagement du site. Nombre de partenaires ayant participé à l'élaboration du schéma.		

Maître d'ouvrage pressenti	Communauté de communes du Pays de Foix, ONF.
Partenaires impliqués	Conseil Général (service des routes), Office de Tourisme du Pays de Foix-Varilhes, Fédération pastorale, parapentistes, chasseurs, randonneurs, Groupement pastoral du Prat d'Albis, GP de la Devèze, SYMACOF, ANA.
Bénéficiaires de l'opération	Gestionnaires et usagers du site.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Rassembler les partenaires concernés. Animer les réunions.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Rédaction du schéma d'aménagement	-	Les partenaires impliqués	Autofinancement des structures participantes.

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
	Rédaction du schéma	

Note : Cette action est également intégrée dans le schéma de développement touristique du Pays de Foix-Varilhes, approuvé par la Communauté de communes.

OBJECTIF 5 : Animer et évaluer la Charte forestièreContexte

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises assure depuis 2009 l'animation de la Charte forestière du Couserans, signée par les partenaires en novembre 2007.

Il est proposé qu'il assure également l'animation de la Charte forestière de la partie est du PNR.

Action 12		Animer et évaluer la Charte forestière à l'échelle du PNR	
Périmètre d'application	L'ensemble du PNR des Pyrénées Ariégeoises	Priorité	1
Constat	Pour être sûr que les actions prévues dans la Charte forestière sont effectivement mises en œuvre, une animation est nécessaire pour mobiliser les partenaires concernés. Cette animation permet également d'assurer le suivi des actions programmées et de rendre compte de l'état d'avancement du programme.		
Description de l'action	<p>Mettre en place un comité de suivi commun pour les Chartes forestières du Couserans et de la partie est du PNR. Ce comité rassemblera l'ensemble des institutions, collectivités et professionnels concernés par les enjeux forestiers de ces territoires (cf. liste des membres du comité de pilotage en annexe).</p> <p>Travailler avec l'ensemble des partenaires concernés pour monter les actions prévues, trouver les financements nécessaires et suivre la bonne réalisation des actions.</p> <p>Information sur les enjeux et objectifs de la Charte, sensibilisation.</p> <p>Assurer le suivi des actions programmées et rendre compte de l'état d'avancement devant le comité de suivi. Assurer l'évaluation des actions selon les critères prévus.</p>		
Objectif opérationnel	Organiser au moins une réunion du comité de suivi par an.		
Répercussions à long terme	Mettre en place une gouvernance partagée de la politique forêt-bois sur les Pyrénées Ariégeoises. Dynamiser la filière.		
Critères d'évaluation	<p>Nombre de comités de suivi organisés.</p> <p>Nombre de participants aux réunions, qualité.</p> <p>Renseignement des critères d'évaluation prévus pour les actions.</p>		

Maître d'ouvrage pressenti	Syndicat mixte du PNR.
Partenaires impliqués	Tous les membres du comité de suivi.
Bénéficiaires de l'opération	Partenaires de la Charte forestière. Filière bois.
Rôle du PNR en tant qu'animateur de la CFT	Assurer l'animation et l'évaluation.

Mesures prévues	Montant estimé	Opérateur	Financements potentiels
Animation sur l'ensemble du PNR	60 000 € / an	PNR	PNR, Europe.

Calendrier prévisionnel :

2014	2015	2016
Une réunion du comité de suivi	Une réunion du comité de suivi	Une réunion du comité de suivi

D. Tableau récapitulatif des actions

Priorité 1 
 Priorité 2 

Les actions hachurées en orange seront réalisées à l'échelle de l'ensemble du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Numéro et Intitulé de l'action		Montant estimé	Contenu détaillé	Maître d'ouvrage pressenti	Financeurs potentiels	2014	2015	2016
1. DEVELOPPER UNE SYLVICULTURE VALORISANT LES MEILLEURES POTENTIALITES DE LA FORET								
1	Former à la sylviculture	Temps des techniciens forestiers	Organiser 3 visites en forêt par an dans les forêts du réseau de référence.	CRPF, GDF Sylvestre, PNR, COFOGAR...	Pris en charge par les partenaires			
2	Animer des échanges amiables de parcelles pour réorganiser le foncier forestier	6 000 €	Sur une commune au moins d'ici 3 ans	PNR ou CRPF	Région via programme d'actions PNR			
2. FACILITER LE TRANSPORT DES BOIS								
3	Résorber au moins un point noir routier parmi les 4 identifiés.	<i>A préciser en fonction du point noir traité</i>	Réunir toutes les parties prenantes, trouver des solutions techniques et financières.	<i>A définir selon le point noir traité</i>	Etat, Europe, Région, Département			
4	Mettre à jour ou réaliser et animer au moins un schéma de desserte parmi les 4 identifiés.	Nouveau schéma de desserte : 30 000 € Animation sur 2 ans : 14 000 €	Soit mettre à jour un des trois schémas de desserte réalisés en 1995-96 + le numériser pour améliorer sa prise en compte. Puis animation 2 ans minimum. Soit réaliser un schéma de desserte sur le Tarasconnais. Puis animation 2 ans minimum.	La collectivité la plus adaptée au massif forestier traité. Animation CRPF ?	Etat (nouveau schéma uniquement). Région ?			

Numéro et Intitulé de l'action		Montant estimé	Contenu détaillé	Maître d'ouvrage pressenti	Financeurs potentiels	2014	2015	2016
3. STIMULER LES DIFFERENTS USAGES DES BOIS LOCAUX								
5	Faire émerger des projets de chaudières à plaquettes bois sur le territoire de la Charte forestière	<i>A préciser en fonction du projet</i>	Travailler avec les maîtres d'ouvrage potentiels identifiés. Réaliser des études d'opportunité. Faire émerger au moins un projet d'ici 3 ans.	collectivités	CG, ADEME, Région			
6	Editer un annuaire des professionnels locaux valorisant le bois local	5 900 €	Collecte de données auprès des professionnels, Mise en forme graphique, impression et mise en ligne	PNR	Région via programme d'actions PNR			
7	Organiser des chantiers collectifs de sciage à façon	1 500 €	Organiser le regroupement, à l'échelle d'une commune, de petits lots de bois de particuliers. Contacter les artisans locaux et leur proposer des sciages. Faire intervenir un scieur à façon.	Chambre d'Agriculture, PNR, commune concernée	Région via programme d'actions PNR			
8	Réaliser des projets publics exemplaires en bois local	<i>A définir en fonction du projet</i>	Accompagnement du maître d'ouvrage pour trouver et utiliser du bois local dans un projet de construction, rénovation, mobilier...	Maître d'ouvrage public.	Région via appel à projets bâtiments ex.			
4. GERER L'ESPACE FORESTIER POUR REpondre AUX ATTENTES SOCIALES								
9	Réaliser une étude DFCI sur le Vicdessos	30 000 €	Etat des lieux des équipements existants (routes, pistes, points d'eau), des enjeux (habitations, forêts). Projets pour améliorer l'existant (création de pistes, de réserves d'eau...).	CCom Auzat-Vicdessos	Etat 80%			
10	Réaliser des chantiers ponctuels de réouverture paysagère	4 000 € / an	Définition de secteurs à rouvrir avec le conseil municipal. Concertation avec les habitants et propriétaires concernés. Définition des moyens d'intervention possible. Mise en œuvre des travaux à coût zéro pour les propriétaires.	Partenariat PNR, commune, professionnel	Région via programme d'actions PNR			
11	Organiser l'accueil du public sur le massif du Consulat de Foix	Temps des partenaires concernés	Améliorer l'accueil et l'information des différents usagers du massif (touristes, pastoraux, forestiers, chasseurs, parapentistes, ramasseurs de champignons, randonneurs...)	CCom Pays de Foix, OT Foix-Varilhes	Autofinancement par les partenaires			

Numéro et Intitulé de l'action		Montant estimé	Contenu détaillé	Maitre d'ouvrage pressenti	Financeurs potentiels	2014	2015	2016
5. ANIMER ET EVALUER LA CHARTE FORESTIERE A L'ECHELLE DU PNR								
12	Animer et évaluer la Charte forestière à l'échelle du PNR	60 000 € / an	Montage des actions avec les partenaires, recherche des financements, suivi et évaluation des actions, compte-rendu annuel au comité de suivi.	PNR	Autofinancement PNR + Europe			

ANNEXES

Personnes ayant participé à l'élaboration du programme d'actions

Comité de pilotage de janvier 2012 – [*Validation du diagnostic, hiérarchisation des enjeux*](#)

Richard Danis	-	Vice-Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises / Président du Comité départemental de Randonnée Pédestre
Frédérique Massat	-	Députée de l'Ariège
François Calvet	-	Conseiller régional de Midi-Pyrénées
Benoît Alvarez	-	Conseiller général du canton de Foix Rural
Bernard Piquemal	-	Président de la Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos / Conseiller général du canton de Vicdessos
Raymond Berdou	-	Président de la Communauté de communes de l'Arize / Conseiller général du canton du Mas d'Azil
Pierre Ville	-	Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Foix / Maire de Ganac
Matthieu Cruège	-	Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Elodie Roulier	-	PNR des Pyrénées Ariégeoises – Chargée de mission Forêt-Bois
Hubert d'Avezac	-	Bureau d'études MTDA
Nathalie Faur	-	Sous-Préfecture de Saint-Girons
Joëlle Loubet	-	Sous-Préfecture de Saint-Girons
Jean-Louis Venet	-	DDT 09 Service Biodiversité Forêt
Michèle Rumèbe	-	DDT 09 Service Forêt
Pascal Legrand	-	Directeur du CRPF de Midi-Pyrénées
Jérôme Moret	-	Technicien du CRPF Midi-Pyrénées, antenne de Saint-Girons
Pierre Eclache	-	Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Ariège
Anne Tison	-	Directrice de l'Association des Naturalistes Ariégeois (ANA) – CPIE
Florent Pauly	-	Gérant de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt
Gilles Tierle	-	Association Futaie Irrégulière
Rémy Toulza	-	Chargé de mission à Ariège Expansion
Christophe Rambeau	-	Agence de l'Eau – Chargé de mission Montagne
Sébastien Chauvin	-	GEIE FORESPIR – Chargé de mission

Entretiens individuels – [*Préparation du programme d'actions*](#)

Didier Icre	-	Chef de l'Unité territoriale Val d'Ariège – Pays d'Olmes à l'ONF
Mehdi Bounab	-	Conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture
Michèle Rumèbe	-	Chef du service forêt à la DDT de l'Ariège
Pierre Eclache	-	Président du Syndicat des forestiers privés

Ateliers territoriaux de décembre 2012 – [*Définition du programme d'actions*](#)

▪ Atelier Arize-Lèze

Jean-Paul Dejean	-	Maire de Gabre
François Moreau	-	Conseiller municipal, Délégué PNR de Gabre
Aurette De Robert	-	Adjointe Gabre
Jean-Bernard Miramont	-	Président du Groupement de Développement Forestier « Sylvestre »
MM. Cazaméa	-	Groupement forestier de Sarradas, propriétaires forestiers

Pierre Calmet	-	entreprise de travaux agricoles et forestiers Bois énergie
Jacques Rey	-	Propriétaire forestier
Jean-Louis Balansa	-	Exploitant agricole et forestier
Jean-Marc Bazy	-	Maire de Camarade
Jean-Marc Pouech	-	Office de tourisme de l'Arize-Lèze
Jean-Claude Commenge	-	Maire de Campagne-sur-Arize
Patrice Commenge	-	Mairie du Mas d'Azil
Frédéric Sarrebressolles	-	Coopérative forestière COFOGAR – Alliance
Landry Gervais	-	SMIGRA
Estelle Faillière	-	SMIGRA
Raymond Berdou	-	Maire du Mas d'Azil
Elodie Roulier	-	PNR des Pyrénées Ariégeoises

▪ Atelier Foix-Varilhes

Damiao De Jesus Martins	-	Exploitant agricole à Micouveau (Baulou)
Erick Baudon	-	Agriculteur, scieur de long à façon (Crampagna)
Thierry Fontenoy	-	COFOGAR
Francis Joffres	-	Conseiller municipal de Serres-sur-Arget
Jean-Pierre Villeneuve	-	Maire de Burret
Marc Delangre	-	Mairie de Loubens
Didier Dudieu	-	Agriculteur, exploitant forestier (Baulou)
Palermo Milesi	-	Propriétaire forestier
Marie-Line Fauré-Trift	-	Propriétaire forestier
Pierre Eclache	-	Président du Syndicat des forestiers privés de l'Ariège
Pierre Ville	-	Maire de Ganac, Communauté de communes du Pays de Foix
Robert Baures	-	Maire de Baulou
Didier Icre	-	Chef d'UT de l'ONF
Michèle Rumèbe	-	DDT 09
André Fauré	-	Propriétaire forestier
Elodie Roulier	-	PNR des Pyrénées Ariégeoises

▪ Atelier Tarasconnais-Vicdessos

Daniel Cuminetti	-	Maire de Rabat-les-trois-Seigneurs
Bernard Piquemal	-	Maire d'Auzat, Président de la Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos
Jean Magalhaes	-	Maire de Vicdessos
Natale Pittoni	-	Conseiller municipal de Vicdessos
André Dupuy	-	Adjoint à Illier Laramade
Huguette Turrett	-	Conseillère municipale à Illier Laramade
Patrick Berlureau	-	Maire de Sem
Roger Garcia	-	Mairie d'Auzat
Nicole Denjean	-	Adjointe à la mairie d'Auzat
Thierry Portet	-	Conseiller municipal de Gestiès
David Clément	-	Animateur de la Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos
Joseph Maury	-	Conseiller municipal à Saurat
Claude Teron	-	Maire de Goulter
Thierry Candebat	-	Conseil général, service DAME-SAER

Bernard Deffarges	-	Adjoint commune de Gourbit
Nadine Bertrand	-	Conseillère municipale à Auzat
Pierre Eclache	-	Président du Syndicat des forestiers privés d'Ariège
Aline Romeu	-	Maire de Suc et Sentenac
Jean-Pierre Warcollier	-	Propriétaire forestier
Josette Warcollier	-	Propriétaire forestier
Henri Bauzou	-	Technicien forestier à la DDT de l'Ariège
Elodie Roulier	-	PNR des Pyrénées Ariégeoises

Comité de pilotage de mai 2013 – [Examen et validation du programme d'actions](#)

Richard Danis	-	Vice-Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Maire de Saint-Pierre de Rivière
Matthieu Cruège	-	Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Elodie Roulier	-	Chargée de mission forêt-bois au PNR des Pyrénées Ariégeoises
Pierre Ville	-	Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Foix, Maire de Ganac
Anne Tison	-	Directrice de l'Association des naturalistes ariégeois (CEN – CPIE de l'Ariège)
Gilles Tierles	-	Membre du réseau Prosilva
David Gardelle	-	Directeur du CFPPA Ariège-Comminges
Mehdi Bounab	-	Conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture de l'Ariège
Pascal Legrand	-	Directeur du CRPF de Midi-Pyrénées
Nicolas Bez	-	Animateur foncier forestier à la Fédération pastorale de l'Ariège
Florent Pauly	-	Gérant de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt
Michèle Rumèbe	-	Chef du service Forêt à la DDT de l'Ariège
Damien Carminati	-	Chargé de mission à l'Union Grand Sud des Communes Forestières
Sébastien Chauvin	-	Chargé de mission à FORESPIR
Gérard Bérail	-	Organisateur du Festival de films « Résistances » à Foix
M. Eyche	-	Agent de l'ONF
Michel de Baudoin	-	Agent de l'ONF
Christian Daulon	-	CFPPA de Pamiers
Pierre Eclache	-	Président du Syndicat des forestiers privés de l'Ariège
Amandine Coureau	-	Chargée de mission du SCOT Vallée de l'Ariège
Steve Moullé	-	Ingénieur du CRITT Bois de Midi-Pyrénées

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE EST DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

COMPTE RENDU DU COPIL DU 19 JANVIER 2012

Présents

Nom	Organisme/Fonction	Nom	Organisme/Fonction
Richard Danis	Vice-Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises / Président du Comité départemental de Randonnée Pédestre	Nathalie Faur	Sous-Préfecture de Saint-Girons
Frédérique Massat	Députée de l'Ariège	Joëlle Loubet	Sous-Préfecture de Saint-Girons
François Calvet	Conseiller régional de Midi-Pyrénées	Jean-Louis Venet	DDT 09 Service Biodiversité Forêt
Benoît Alvarez	Conseiller général du canton de Foix Rural	Michèle Rumèbe	DDT 09 Service Forêt
Bernard Piquemal	Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos / Conseiller général du canton de Vicdessos	Pascal Legrand	Directeur du CRPF de Midi-Pyrénées
Raymond Berdou	Communauté de communes de l'Arize / Conseiller général du canton du Mas d'Azil	Jérôme Moret	CRPF Midi-Pyrénées, antenne de Saint-Girons
Pierre Ville	Communauté de communes du Pays de Foix – Mairie de Ganac	Pierre Eclache	Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Ariège
Matthieu Cruège	Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises	Anne Tison	Association des Naturalistes Ariégeois (ANA) – CPIE de l'Ariège
Elodie Roulier	PNR des Pyrénées Ariégeoises – Chargée de mission Forêt-Bois	Florent Pauly	SCIC Ariège Energie Bois Forêt
Hubert d'Avezac	Bureau d'études MTDA	Gilles Tierle	Association Futaie Irrégulière
		Rémy Toulza	Ariège Expansion
		Christophe Rambeau	Agence de l'Eau – Chargé de mission Montagne
		Sébastien Chauvin	GEIE FORESPIR – Chargé de mission

Excusés

Nom	Organisme/Fonction
M. Couret	Sous-Préfet de Saint-Girons
M. Nayrou	Député de l'Ariège
M. le Directeur	Agence de l'eau Adour-Garonne
M. Pouech	Président de l'Office du Tourisme Arize-Lèze
M. Gardelle	Directeur du CFPPA de Pamiers
M. Fontenoy	Coopérative forestière COFOGAR
M. Bounab	Chambre d'agriculture de l'Ariège
M. Sicre et Mme Coureau	Syndicat mixte du SCOT Vallée de l'Ariège

Ordre du jour

Détail	Animateur
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rappel des fondements et objectifs des Chartes Forestières de Territoire ◆ Méthodologie et calendrier de la CFT est du PNR ◆ Présentation du diagnostic ◆ Hiérarchisation des enjeux 	PNR PNR MTDA Comité de pilotage

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE EST DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

COMpte Rendu du COPIL du 19 Janvier 2012

Relevé des discussions

Document d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le PNR rappelle qu'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) englobant une bonne partie de la zone d'étude de la Charte forestière est en cours d'élaboration ; il en est à la phase diagnostic. Le PNR se rapprochera du Syndicat mixte du SCOT pour fournir des éléments de cadrage intéressants pour les documents d'urbanisme par rapport à la prise en compte de la forêt. ◆ Les réglementations des boisements peuvent comporter des zones d'interdiction limitées dans le temps. Sur le territoire d'étude, toutes les zones réglementées ont plusieurs dizaines d'années, elles ne sont donc plus en phase des enjeux actuels. ◆ Le CRPF regrette que les espaces forestiers dans les PLU ne puissent être classés qu'en zone N, dites « naturelles ». Il n'y a pas d'équivalent des zones A « agricoles » pour les espaces forestiers ayant une vocation productive. Ce manque d'un zonage spécifique limite de fait la prise en compte de l'activité forestière dans les PLU. Par ailleurs, le CRPF constate que les documents d'urbanisme comportent de plus en plus d'Espaces Boisés Classés, destinés à l'origine à éviter le mitage des forêts par l'urbanisation. Certaines communes classent l'ensemble des forêts de leur territoire en Espaces boisés classés, ce qui a des conséquences catastrophiques en matière de gestion. Mais il ne semble pas que ce soit le cas dans les PLU réalisés sur la zone d'étude de la Charte forestière.
Peuplements forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ◆ M. Tierle précise que les chiffres évoqués datent de 2006. En se basant sur les dernières données de l'IFN (taux de boisement du département en 2010 : 53% contre 41% en 1990), il faut prendre en compte que la surface forestière a encore augmenté sur la zone au cours des dernières années. Selon ces chiffres, on peut considérer que 400 à 500 ha d'arbustes en mutation sont recrutés chaque année. En 6 ans, cela conduit à presque doubler la surface de ces peuplements. Il faut donc prendre en compte le fait que de grandes quantités de jeunes peuplements sont présents sur la zone d'étude et constituent un enjeu spécifique à intégrer. ◆ MTDA nuance légèrement : une partie des arbustes en mutation quittent se stade pour rejoindre les autres types de peuplement, même s'ils restent des jeunes peuplements issus d'accrus.
Foncier forestier	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le CRPF souhaite que des clarifications soient apportées aux chiffres présentés. <ul style="list-style-type: none"> – Concernant les surfaces forestières, il y a beaucoup de différences entre les chiffres de l'Inventaire Forestier National (IFN) basés sur l'analyse de photographies aériennes et mis à jour tous les 10 ans environ et les chiffres du cadastre qui peuvent, à certains endroits, ne pas avoir été mis à jour depuis l'époque napoléonienne ! En Ariège en particulier, cette différence est notable et il peut facilement y avoir un facteur 2 entre les données du cadastre et celles de l'IFN. – Les graphiques présentant la répartition des surfaces forestières par taille de propriété sont donc à prendre avec précaution dans la mesure où ils s'appuient sur les données cadastrales, qui n'intègrent pas les évolutions des surfaces forestières. ◆ Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que les surfaces forestières d'un compte de propriété donné ne sont pas forcément d'un seul tenant. Elles sont généralement au contraire éclatées en plusieurs parcelles disséminées, ce qui donne des unités de gestion encore plus petites.
Richesse écologique	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mme Tison de l'Association des naturalistes ariégeois (ANA) souhaite souligner le manque de connaissance sur l'avifaune forestière. La chouette de Tengmalm en est un bon exemple : on sait qu'elle niche dans nos forêts mais on n'a presque aucune idée de ses effectifs, et on ne connaît pas les menaces potentielles sur ses

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE EST DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

COMPTE RENDU DU COPIL DU 19 JANVIER 2012

	<p>populations. La situation est à peu près identique pour le Circaète et l'Aigle botté. Par ailleurs, il faudrait aussi pouvoir améliorer la connaissance et identifier les enjeux relatifs à certains groupes d'espèces, comme les insectes forestiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La connaissance, l'information et la communication sur ces richesses écologiques est un enjeu de la CFT.
Production de bois	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les chiffres présentés laissent penser qu'environ 100 000 m³ sont capitalisés chaque année en forêt. Il faut cependant soustraire de ces volumes ceux qui sont prélevés pour l'autoconsommation. Plusieurs appréciations de cette autoconsommation sont formulées : SOLAGRO avait estimé que l'autoconsommation annuelle est équivalente à la quantité totale de bois qui sort officiellement des forêts chaque année ; à partir de l'enquête ménages réalisée par l'ADEME, l'autoconsommation de bois pour le chauffage est estimée à 60% de ce qui est exploité officiellement par ailleurs. En outre, il faut avoir conscience qu'une partie sûrement non négligeable de cet accroissement n'est pas récoltable car situé sur des parcelles en pente ou inaccessibles. Enfin, étant donné l'augmentation de la surface forestière, il faut également avoir conscience qu'une partie non négligeable de cet accroissement a servi à faire grossir les surfaces forestières, et est donc situé dans des forêts très jeunes, pas encore exploitables. ◆ L'IFN devrait fournir dans le courant de l'année 2012 des données actualisées sur l'accroissement et les prélèvements en forêt en Ariège.
Desserte des massifs	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La DDT estime que le constat concernant la desserte est posé de manière pessimiste. Les schémas de desserte ne sont pas tous désuets ; sur la commune de Varilhes, les ¾ du schéma ont été réalisés. Les documents ont été réalisés en concertation avec les collectivités. ◆ Cependant, ce constat ne concerne pas tous les documents qui sont encore aujourd'hui peu diffusés. Il faudrait les numériser et les diffuser plus largement, par exemple via un site internet. Certains schémas sont aussi peu mis en œuvre, faute d'animation locale. Par ailleurs, leur caractère multifonctionnel n'est pas assuré, si cette dimension n'a pas été prise en compte au moment de l'élaboration. ◆ M. Alvarez insiste sur les liens nécessaires entre documents d'urbanisme et desserte. Les occasions pour créer des emplacements réservés dans les PLU n'ont pas été saisies, ne facilitant pas la sortie future des bois. Il faudrait pouvoir suivre l'exemple de la mise en place en Bourgogne des « routes stratégiques du bois ». ◆ La DDT rappelle que le Conseil général a fait une étude pour identifier tous les points noirs de la desserte à l'aval des massifs.
Gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le CRPF estime que les liens entre forêt publique et forêt privée sont bons, contrairement à ce qui est dit dans la présentation : le projet Forespir en est un exemple. Les Pyrénées sont peut-être une des régions de France où les liens publics-privés sont les plus nombreux. ◆ L'association créée en mars 2010 pour promouvoir le bois des Pyrénées regroupant notamment l'ONF, le CRPF et les communes forestières, est un autre bon exemple. Son objectif est de relancer l'utilisation du bois de hêtre. Un label bois des Pyrénées a été créé.
Filière bois	<ul style="list-style-type: none"> ◆ M. Tierle fait apparaître un manque de connaissance précis et chiffré des besoins en bois local des artisans locaux. En chiffrant les volumes potentiellement utilisables localement par ces artisans, on pourrait rassurer les approvisionneurs potentiels pour qu'ils mettent à disposition des qualités et quantités de bois local adaptées. ◆ Le CRPF précise que la valorisation des feuillus des Pyrénées et notamment du hêtre arrive dans une phase opérationnelle : des essais concluants ont été réalisés.
Filière bois énergie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les chiffres concernant le potentiel et la consommation sont inexacts. Concernant le potentiel de la ressource, il doit être moins important qu'énoncé, compte tenu des

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE EST DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

COMPTE RENDU DU COPIL DU 19 JANVIER 2012

	<p>réserves formulées plus haut. Concernant la consommation de plaquettes forestières, la SCIC Ariège Energie Bois Forêt communique que sur la saison de chauffe 2011-2012, ce seront environ 2500 tonnes de bois qui seront consommés sur l'ensemble du département, en comptabilisant les volumes commercialisés par la SCIC et ceux d'un autre producteur de plaquette non adhérent de la SCIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les 4000 t évoquées correspondent plutôt à la consommation totale prévue sur le département pour 2012-2013. ◆ L'usine de cogénération en projet sur Saint-Paul de Jarrat, serait susceptible de consommer 45 000 tonnes de bois par an : 15 000 tonnes de bois déchets actuellement produits par la scierie qui ne seraient plus évacués vers Saint-Gaudens mais consommés sur place, plus 30 000 tonnes de plaquettes supplémentaires issues des forêts, dans un rayon d'approvisionnement de 50 km autour de l'usine.
Tourisme et autres aménités	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour l'ANA-CPIE, la valorisation des paysages forestiers est un enjeu à retenir. Plus largement l'éducation à la forêt et à ses métiers devrait être développée. ◆ Le syndicat des propriétaires forestiers insiste sur la nécessité de rappeler aux usagers qu'une grande partie des propriétés forestières sont privées et doit être respectée comme telle. ◆ L'Agence de l'Eau indique que les points de captage en eau potable sont stratégiques et nécessitent des règles de gestion particulières. Des problèmes ont pu être observés notamment lors d'ouvertures de pistes ou de routes forestières ; la qualité de l'eau s'en est trouvée dégradée (augmentation de la turbidité). Il serait intéressant de mettre la carte du nombre de périmètres par commune afin de mettre en évidence celles où il y a de forts enjeux. ◆ Le CRPF précise qu'un programme existe sur les pratiques en matière de gestion forestière sur les points de captage ; une première étape a consisté à réaliser un guide ; le projet entre dans une 2^{ème} phase qui visera à évaluer les surcoûts en prenant pour exemple des travaux forestier réalisés à proximité de points de captage.
Autres sujets	<ul style="list-style-type: none"> ◆ M. Alvarez indique que le Conseil Général va lancer une étude pour fédérer les acteurs de la filière forêt-bois autour de l'enjeu du morcellement du foncier forestier, à l'instar de ce qui est fait par la Fédération pastorale pour le pastoralisme. 40 000 € ont été programmés pour 2012 pour travailler sur cette animation ; les acteurs forestiers devront dire ce qui doit se faire en la matière.
Scénarios	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans les critères à prendre en compte pour évaluer les différents scénarios, il faudrait ajouter celui de l'adaptation au changement climatique. ◆ La gouvernance est l'un des piliers du développement durable qu'il convient de traiter également
Hiérarchisation des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il y a besoin dans la suite du travail de regrouper les thèmes. Certains comme le transport des bois ou la desserte forestière reviennent régulièrement et sont redondants. ◆ Il pourrait être intéressant de présenter les résultats de hiérarchisation des enjeux à l'issue des ateliers territoriaux. En effet, il est fort probable que les enjeux identifiés ne soient pas les mêmes sur chaque territoire, étant donné que les situations sont assez différentes. Des enjeux différents sur chaque territoire pourront conduire par la suite à identifier des actions différentes.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les derniers retours par écrit sont attendus pour le 10 février au plus tard.

Compte-rendu de l'atelier territorial Arize-Lèze

Préparation du programme d'actions de la Charte forestière

Gabre, mercredi 12 décembre 2012

Etaient présents :

Jean-Paul Dejean, Maire de Gabre
François Moreau, délégué PNR de Gabre
Aurette De Robert, adjointe Gabre
Jean-Bernard Miramont, Président du Groupement de Développement Forestier « Sylvestre »
MM. Cazaméa, Groupement forestier de Sarradas, propriétaires forestiers
Pierre Calmet, entreprise de travaux agricoles et forestiers Bois énergie
Jacques Rey, propriétaire forestier
Jean-Louis Balansa, exploitant agricole et forestier
Jean-Marc Bazy, Maire de Camarade
Jean-Marc Pouech, Office de tourisme de l'Arize-Lèze
Jean-Claude Commenge, Maire de Campagne-sur-Arize
Patrice Commenge, mairie du Mas d'Azil
Frédéric Sarrebressolles, coopérative forestière COFOGAR – Alliance
Landry Gervais, SMIGRA
Estelle Faillières, SMIGRA
Raymond Berdou, Maire du Mas d'Azil
Elodie Roulier, PNR des Pyrénées Ariégeoises

Elodie Roulier du PNR des Pyrénées Ariégeoises rappelle les étapes d'élaboration de la Charte forestière. Elle souligne les principales caractéristiques forestières du territoire identifiées dans le diagnostic. Elle présente les enjeux prioritaires retenus par les participants au comité de pilotage et à l'atelier territorial du secteur Arize-Lèze. (cf. diaporama)

Pour être efficace, le nombre d'actions inscrites dans la Charte forestière devra être limité. Seules les actions qui répondent effectivement aux enjeux prioritaires sélectionnés par les participants aux réunions seront retenues.

I. Proposition d'actions locales

Enjeu : Développement de l'accès au territoire + Amélioration du transport des bois à l'aval des massifs forestiers
Pour répondre aux problèmes identifiés sur la desserte à l'aval des massifs, **il est proposé d'actualiser et de numériser les schémas de desserte réalisés il y a plus de 10 ans sur les massifs de Camarade et de Mondély.**

Concernant le point noir de Mondély, l'idéal serait que la voirie communale soit passée en départementale. Mais pour transférer la route au Département, il faut qu'elle soit transmise en parfait état. L'autre solution serait de la transformer en route forestière, simplement empierrée. Elle ne serait alors plus communale.

Concernant le point noir de Chalet, à Camarade, l'exploitation peut se faire et se fait quand il fait beau. Un état des lieux est fait avant le démarrage des travaux. Idéalement, il faudrait **mettre en place une convention d'entretien avec une clef de répartition des frais** entre les principaux intéressés (commune et propriétaires forestiers).

Enjeu : Maintien du réseau d'entreprises artisanales

Il est proposé d'organiser un **évènement autour du sciage à façon** pour permettre aux petits propriétaires forestiers de valoriser leurs grumes sciabiles en se regroupant.

Par ailleurs, le PNR pourrait accompagner les communes qui le souhaitent pour **réaliser des projets publics avec du bois local et en valorisant le savoir-faire des artisans locaux.**

Des discussions portent également sur le châtaignier. Très présent sur les secteurs d'Aigues Juntas, Gabre, Camarade, Montfa, Fabas, c'est un arbre qui a une forte valeur culturelle. Il n'y a pas si longtemps, la production de châtaignes rapportait beaucoup d'argent dans la vallée. Plus récemment, la production de piquets a été l'activité prédominante. 200 à 300 000 piquets partaient chaque jour de la vallée.

La maladie du châtaignier (le chancre) n'a pas encore atteint tous les peuplements.

Une réflexion spécifique sur la sylviculture du châtaignier pourrait être conduite.

II. Proposition d'actions globales, à conduire à l'échelle du PNR

Un certain nombre d'actions sont présentées (cf. diaporama).

Lors des discussions, les représentants de la commune de Gabre indiquent qu'il existe des gros problèmes de morcellement sur la forêt. **Une opération de réorganisation foncière amiable pourrait être envisagée.**

CONCLUSION

Suite à cette réunion, les projets d'action vont être préparés dans le détail par le PNR avec les maîtres d'ouvrage potentiels. Les actions consolidées seront envoyées à tous les membres des ateliers territoriaux et présentées en comité de pilotage en mars pour validation.

Compte-rendu de l'atelier territorial Foix-Varilhes

Préparation du programme d'actions de la Charte forestière

Baulou, lundi 10 décembre 2012

Etaient présents :

Damiao De Jesus Martins, exploitant agricole à Micouveau (Baulou)
Erick Baudon, agriculteur, scieur de long à façon (Crampagna)
Thierry Fontenoy, COFOGAR
Francis Joffres, mairie de Serres-sur-Arget
Jean-Pierre Villeneuve, Maire de Burret
Marc Delangre, mairie de Loubens
Didier Dudieu, Agriculteur, exploitant forestier (Baulou)
Palermo Milesi (?), propriétaire forestier
Marie-Line Fauré-Trift, propriétaire forestier
Pierre Eclache, Président du Syndicat des forestiers privés de l'Ariège
Pierre Ville, Maire de Ganac, Communauté de communes du Pays de Foix
Robert Baures, Maire de Baulou
Didier Icre, Chef d'UT de l'ONF
Michèle Rumèbe, DDT 09
André Fauré, propriétaire forestier
Elodie Roulier, PNR des Pyrénées Ariégeoises

Excusés :

Roger Sicre, Président de la Communauté de communes du Canton de Varilhes
Martine De Cock, directrice de la Communauté de communes du Canton de Varilhes
Jean-Christophe Bonrepaux, Président de la Communauté de communes du Pays de Foix, représenté par M. Ville

Elodie Roulier du PNR des Pyrénées Ariégeoises rappelle les étapes d'élaboration de la Charte forestière. Elle souligne les principales caractéristiques forestières du territoire identifiées dans le diagnostic. Elle présente les enjeux prioritaires retenus par les participants au comité de pilotage et à l'atelier territorial du secteur Foix-Varilhes. (cf. diaporama)

Pour être efficace, le nombre d'actions inscrites dans la Charte forestière devra être limité. Seules les actions qui répondent effectivement aux enjeux prioritaires sélectionnés par les participants aux réunions seront retenues.

I. Proposition d'actions locales

Enjeu : Amélioration du transport des bois à l'aval des massifs forestiers

En 2006, le Conseil Général a fait réaliser une étude sur l'ensemble du département pour identifier les points noirs sur la voirie en aval des massifs forestiers. Les volumes de bois bloqués par ces points noirs ainsi que les surfaces forestières concernées ont été précisés pour chaque point noir ; ils ont permis de hiérarchiser les 125 points noirs identifiés.

Les principaux points de blocage identifiés sur la zone Foix-Varilhes sont présentés. Il s'agit des secteurs de :

- Cazals, à Brassac : environ 37 000 m³ de bois bloqués sur 10 ans à cause de problèmes sur la route départementale D111 (sécurité des usagers, largeur de chaussée, bâtiments riverains et interdiction de

circuler pour les portes-char). Ce point noir a été classé deuxième à l'échelle du département (sur un total de 125 points noirs).

- Saint-Micoulau / col del Fach sur les communes de Baulou et Loubières : environ 16 000 m³ de bois bloqués sur 10 ans à cause de problèmes sur les voiries communales (côté Loubières : instabilité d'assise, fragilité superficielle, circulation limitée à 6 tonnes par essieu). Ce point noir a été classé douzième à l'échelle du département (sur 125 points noirs identifiés).
- Micou à Ganac : 13 000 m³ de bois bloqués sur une période de 10 ans à cause d'un problème sur la voirie communale (instabilité d'assise, bâtiments riverains, pont fragile, circulation limitée à 6 tonnes par essieu). Ce point noir a été classé dix-septième à l'échelle du département.

Concernant le point noir de Saint-Micoulau (Baulou) / col del Fach (Loubières) :

L'étude du Conseil général prévoyait pour ce secteur une sortie des bois par l'est, par la voirie communale de Loubières (depuis le col del Fach). Côté ouest, une buse sur la voirie communale de Baulou bloque la desserte. Il faudrait également empierrer le chemin communal.

En séance, le problème du passage entre Saint-Micoulau et le col del Fach est soulevé. Ce tronçon d'environ 1300 mètres n'est pas carrossable. Selon les propriétaires du secteur, il ne faut pas mettre de côté la possibilité de sortir les bois par l'ouest (Baulou).

Un autre participant indique qu'entre Saint-Micoulau et le col del Fach, il vaut mieux emprunter le chemin le long du cours d'eau, car il est situé sur des terrains siliceux, alors que l'autre chemin est implanté dans la terre glaise, et s'avère de ce fait très fragile.

Il faut noter que le schéma directeur de voirie forestière réalisé en avril 1995 sur le massif forestier de Mondély ne concerne que la partie ouest de la commune de Baulou. La commune de Loubières n'est pas intégrée à ce schéma, et le point noir du secteur Saint-Micoulau / col del Fach n'est pas traité.

Le schéma directeur du massif forestier de Varilhes Ouest ne traite pas non plus de cette zone. Il s'arrête aux communes de Loubens et Crampagna.

Il est donc proposé de reprendre l'étude de la desserte de ce secteur, en associant les différentes parties concernées (propriétaires forestiers, exploitants, communes...). Cette réflexion pourrait être conduite dans le cadre de la réactualisation du schéma de desserte du massif de Mondély, ou de façon indépendante.

Il est à noter que le principal propriétaire forestier du secteur a mis sa propriété en vente (170 ha). Le nouvel acquéreur sera probablement le plus intéressé par la résorption du point noir.

Concernant les points noirs de Micou et Cazals :

L'ONF indique que le point noir de Micou est « verrouillé » par les habitations, trop proches de la chaussée.

En revanche, la solution technique pour réaliser la déviation de Cazals est simple. Ce point noir est très prioritaire, il faudrait arriver à le traiter. Actuellement, les bois exploités sortent par le col des Marrous. Si le secteur de Cazals est traité, la sortie des bois pourra se faire par Brassac, et il ne sera pas nécessaire de passer par Micou.

Il est donc proposé d'étudier la faisabilité de la résorption du point noir de Cazals avec les acteurs concernés (Conseil général, commune, propriétaires riverains...).

Il faut se rappeler que le transport représente *grosso modo* 30% du coût du bois.

Enjeux : Développement de la valorisation locale des bois locaux + Maintien du réseau d'entreprises artisanales

Deux actions sont proposées :

- L'organisation d'une tournée de scie mobile à l'échelle d'une ou deux communes. A une date fixée, la scie viendrait travailler sur la commune. Les habitants seraient prévenus suffisamment à l'avance pour regrouper leur bois sur une place de dépôt adaptée. Cette action permettrait aux propriétaires de

valoriser même de très petites quantités de bois grâce à un regroupement. Le lien pourrait également être fait avec des menuisiers ou ébénistes locaux qui pourraient être intéressés.

- Profiter d'un projet public de construction, de rénovation ou d'aménagement pour utiliser du bois local et valoriser le savoir-faire des artisans locaux.

Enjeux : Limitation de l'impact du morcellement sur la gestion des propriétés forestières privées

Il est proposé de mettre en place une animation spécifique pour organiser des échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers sur un secteur donné. Le Conseil général finance les frais de notaire liés à ce type de transactions à hauteur de 80%. Pour organiser les échanges sur une zone cohérente, une animation dédiée permettrait de faciliter les choses.

La commune de Serres-sur-Arget serait volontaire pour accueillir ce type d'action.

Aménagement du massif du Consulat de Foix

Il est proposé d'envisager un aménagement léger du massif domanial du Consulat de Foix. Ce massif est en effet très fréquenté par des usagers divers : éleveurs, promeneurs, ramasseurs de champignons, chasseurs, parapentistes, forestiers... Pour l'instant, rien n'existe pour améliorer l'accueil de ce public, ni pour l'informer. La cohabitation des différents usages ne va pas de soi, et pourrait être améliorée par l'information.

L'office de tourisme de Foix souhaite mettre en place des actions de valorisation du massif. C'est prévu dans le schéma de développement touristique.

L'aménagement forestier du massif du Consulat est en cours de révision. Il sera finalisé en 2013 pour un démarrage début 2014, ce qui sera l'occasion de discuter avec les élus du secteur.

M. Eclache souhaite que ce qui sera fait sur le massif du Consulat en termes d'accueil des différents usagers et d'information du public puisse servir de cadre de réflexion pour les forêts privées.

II. Proposition d'actions globales, à conduire à l'échelle du PNR

Un certain nombre d'actions sont présentées (cf. diaporama).

L'idée de publier un annuaire des scieurs semble être pertinente. D'après M. Baudon, cela pourrait être utile.

On pourrait y ajouter les producteurs de bois énergie, plaquettes et autres.

CONCLUSION

Suite à cette réunion, les projets d'action vont être préparés dans le détail par le PNR avec les maîtres d'ouvrage potentiels. Les actions consolidées seront envoyées à tous les membres des ateliers territoriaux et présentées en comité de pilotage en mars pour validation.

Compte-rendu de l'atelier territorial Tarasconnais-Vicdessos

Préparation du programme d'actions de la Charte forestière

Vicdessos, jeudi 13 décembre 2012

Étaient présents :

Daniel Cuminetti, Maire de Rabat-les-trois-Seigneurs
Bernard Piquemal, Maire d'Auzat, Président de la Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos
Jean Magalhaes, Maire de Vicdessos
Natale Pittoni, conseiller municipal de Vicdessos
André Dupuy, adjoint à Illier Laramade
Huguette Turret, conseillère municipale à Illier Laramade
Patrick Berlureau, Maire de Sem
Roger Garcia, mairie d'Auzat
Nicole Denjean, adjointe à la mairie d'Auzat
Thierry Portet, commune de Gestières
David Clément, Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos
Joseph Maury, conseiller municipal à Saurat
Claude Teron, Maire de Goulier
Thierry Candebat, Conseil général, service DAME-SAER
Bernard Deffarges, adjoint commune de Gourbit
Nadine Bertrand, conseillère municipale à Auzat
Pierre Eclache, Président du Syndicat des forestiers privés d'Ariège
Aline Romeu, Maire de Suc et Sentenac
Jean-Pierre et Josette Warcollier, propriétaires forestiers
Henri Bauzou, DDT de l'Ariège
Elodie Roulier, PNR des Pyrénées Ariégeoises

Excusés :

Jean-Michel Degeorgis, Président de l'association Les Amis de la vallée de la Courbière

Elodie Roulier du PNR des Pyrénées Ariégeoises rappelle les étapes d'élaboration de la Charte forestière. Elle souligne les principales caractéristiques forestières du territoire identifiées dans le diagnostic. Elle présente les enjeux prioritaires retenus par les participants au comité de pilotage et à l'atelier territorial du secteur du Tarasconnais-Vicdessos. (cf. diaporama)

Pour être efficace, le nombre d'actions inscrites dans la Charte forestière devra être limité. Seules les actions qui répondent effectivement aux enjeux prioritaires sélectionnés par les participants aux réunions seront retenues.

I. Proposition d'actions locales

Enjeu : Développement de l'accès au territoire

Sur le secteur du Tarasconnais, les forêts sont majoritairement privées ou appartiennent à des collectivités (forêts communales ou syndicales). Sur certaines communes, des problèmes importants d'exploitation se posent, notamment sur Saurat (forêts du versant nord), Rabat et Gourbit (forêts privées qui jouxtent les forêts syndicales). Les voiries communales sont souvent sous-dimensionnées pour permettre l'accès aux engins d'exploitation. **Il est proposé de réaliser un schéma de desserte sur ce secteur, pour identifier les**

priorités en terme de desserte forestière. Ce type d'outil a déjà été réalisé sur d'autres massifs en Ariège, et récemment sur la Communauté de communes des vallées d'Ax. Le schéma commence par la réalisation d'un diagnostic : identification des massifs forestiers correctement desservis, ceux non ou mal desservis. Les projets de création de desserte sont identifiés, chiffrés et priorisés. Cela permettrait aux communes concernées de disposer d'un outil d'aide à la décision.

Ce type d'étude doit être porté par une collectivité : communauté de communes ou groupement de communes. Il est finançable par des crédits d'Etat spécifiques, à hauteur de 80%.

M. Deffarges indique que les questions de desserte sont toujours compliquées à gérer.

Enjeu : Limitation des risques naturels par une gestion forestière adaptée

Sur le secteur du Vicdessos, les zones intermédiaires entre les estives et les fonds de vallée se sont enfrichées. Les communes d'Orus, Illier, Lercoul et Gestiès sont particulièrement concernées. Cette situation est préoccupante vis-à-vis du risque incendie. **Il est proposé de réaliser une étude DFCl (défense des forêts contre l'incendie) à l'échelle de la Communauté de communes, pour vérifier que les accès et les ressources en eau sont suffisants en cas de feu.** Ce type d'étude permettrait de prévoir les travaux à réaliser pour aménager la zone (création de pistes, installation de réservoirs d'eau, de points de pompage...). L'étude ainsi que les travaux sont finançables par des crédits d'Etat à hauteur de 80%.

Une étude de ce type a été réalisée en 2008 sur le Tarasconnais. Elle a été portée par la Communauté de communes et a par exemple permis la mise en place de 5 points d'eau sur la commune de Saurat.

Des participants font remarquer que lors d'un incendie ayant eu lieu à proximité d'Illier-Laramade, les pompiers ont dû faire face à de gros problèmes d'accès, et de disponibilité en eau.

Didier Icre de l'ONF précise que la création d'une piste DFCl peut également avoir un intérêt pastoral.

Le coût d'une étude DFCl est évalué entre 20 000 et 30 000 €. **La Communauté de communes d'Auzat-Vicdessos pourrait porter le projet.**

Enjeu : Limitation de l'impact du morcellement sur la gestion des propriétés forestières privées

Il est proposé de mettre en place une animation spécifique pour organiser des échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers sur un secteur donné. Le Conseil général finance les frais de notaire liés à ce type de transactions à hauteur de 80%. Pour organiser les échanges sur une zone cohérente, une animation dédiée permettrait de faciliter les choses.

La commune de Suc-et-Sentenac est très confrontée à ce problème. Elle pourrait s'engager dans un projet de ce type.

Le Conseil général travaille en ce moment sur des projets de création d'Associations syndicales libres de gestion forestière pour regrouper des petites propriétés forestières et créer des unités de gestion viables. Un technicien forestier a été recruté pour cela.

Enjeu : Préservation des paysages par la limitation de la fermeture des milieux

L'opération pilote menée à Sem, Lercoul et Goulier est présentée. Il s'agit de déboiser des zones situées à proximité des villages pour limiter le risque incendie, rouvrir l'espace autour des habitations, et retrouver les points de vue paysagers. L'accord express des propriétaires fonciers concernés est sollicité, et des réunions publiques d'information sont organisées pour développer le projet en concertation avec la population locale.

D'autres communes pourraient être intéressées par ce type d'action.

Enjeu : Développement et structuration de la filière bois-énergie

Le diagnostic a fait ressortir le fait que le secteur du Tarasconnais-Vicdessos est aujourd'hui entièrement dépourvu de chaudière automatique fonctionnant au bois, en particulier aux plaquettes forestières (copeaux de bois). A l'échelle du département, ce type d'installations est pourtant en plein développement. On compte en effet 23 chaufferies collectives en service, et l'existence d'une société coopérative « Ariège Energie Bois Forêt » qui regroupe plusieurs producteurs ariégeois de plaquettes, fabriquées à partir des forêts locales. Pour aider à structurer la filière d'approvisionnement qui s'est mise en place, et stimuler l'activité forestière locale, **il est proposé d'essayer de faire émerger un projet de chaudière collective à plaquettes sur le Tarasconnais-Vicdessos.**

Une étude d'opportunité peut être réalisée gratuitement par la chargée de mission « Energies » du PNR, Luce Rameil. L'étude de faisabilité, qui entre plus dans les détails, est financée entre 60 et 80% par l'ADEME, la Région et le Département.

Il est précisé que l'APAJH d'Auzat va s'équiper prochainement d'une chaudière fonctionnant avec des granulés de bois.

II. Proposition d'actions globales, à conduire à l'échelle du PNR

Un certain nombre d'actions sont présentées (cf. diaporama).

Le maire de Rabat précise qu'un projet d'école tout en bois devrait voir le jour sur sa commune en 2013-2014.

CONCLUSION

Suite à cette réunion, les projets d'action vont être préparés dans le détail par le PNR avec les maîtres d'ouvrage potentiels. Les actions consolidées seront envoyées à tous les membres des ateliers territoriaux et présentées en comité de pilotage en mars pour validation.

Compte-rendu du 3ème comité de pilotage

Examen du programme d'actions de la Charte forestière

le 31 mai 2013, à Saint-Pierre de Rivière.

Excusés :

M. le Sous-préfet

M. Fauré, député

M. Jean-Christophe Bonrepaux, Président du Pays de Foix Haute-Ariège

M. Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées

M. Toulis, Président de la Chambre d'Agriculture, représenté par Mehdi Bounab

M. Roger Sicre, Président du SCOT Vallée de l'Ariège, représenté par Amandine Coureau

Présents :

Richard Danis, Vice-Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Maire de Saint-Pierre de Rivière

Matthieu Cruège, Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Elodie Roulier, Chargée de mission forêt-bois au PNR des Pyrénées Ariégeoises

Pierre Ville, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Foix, Maire de Ganac

Anne Tison, Directrice de l'Association des naturalistes ariégeois (CEN – CPIE de l'Ariège)

Gilles Tierles, Membre du réseau Prosilva

David Gardelle, Directeur du CFPPA Ariège-Comminges

Mehdi Bounab, Conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture de l'Ariège

Pascal Legrand, Directeur du CRPF de Midi-Pyrénées

Nicolas Bez, Animateur foncier forestier à la Fédération pastorale de l'Ariège

Florent Pauly, Gérant de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt

Michèle Rumèbe, Chef du service Forêt à la DDT de l'Ariège

Damien Carminati, Chargé de mission à l'Union Grand Sud des Communes Forestières

Sébastien Chauvin, Chargé de mission à FORESPIR

Gérard Bérail, organisateur du Festival de films « Résistances » à Foix

M. Eychenne, agent de l'ONF

Michel de Baudoin, agent de l'ONF

Christian Daulon, CFPPA de Pamiers

Pierre Eclache, Président du Syndicat des forestiers privés de l'Ariège

Amandine Coureau, chargée de mission du SCOT Vallée de l'Ariège

Steve Moullé, ingénieur du CRITT Bois de Midi-Pyrénées

Introduction

Le travail d'élaboration de la Charte forestière pour la partie est du PNR a commencé en mai 2011 :

- réalisation d'un diagnostic forêt-bois du territoire par le bureau d'études MTDA ;
- réunions de travail locales ;
- définition d'un programme d'actions.

Aujourd'hui, il s'agit d'examiner le programme d'actions préparé par le PNR en lien avec les professionnels du secteur. 12 actions sont proposées.

Ordre du jour :

- Rappel sur les étapes antérieures
- Présentation des enjeux et objectifs prioritaires
- Présentation et discussions sur les 12 actions proposées.

Le diaporama projeté en séance est disponible sur le site du PNR :

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/Charte-forestiere

Observations et remarques faites en séance :

Action 2 : Organiser des échanges amiables de parcelles forestières pour améliorer le foncier

M. Eclache fait remarquer que pour faire avancer significativement les choses, il faudrait que le Conseil Général finance également les frais d'actes notariés dans le cas de cessions amiables, et pas uniquement dans le cas d'échanges. Un autre problème qui se pose est celui de savoir comment on peut contacter tous les propriétaires forestiers privés sur un territoire donné.

M. Legrand précise que le CRPF dispose de l'ensemble des données cadastrales et peut ainsi contacter tous les propriétaires forestiers privés. Il peut prendre en charge le coût de cet envoi si le nombre de propriétaires concernés n'est pas trop important. Ceci dit, il y a environ 15% d'erreurs dans le cadastre sur les parcelles forestières. Il précise qu'une loi en préparation prévoit de faire payer l'impôt foncier aux propriétaires des petites parcelles, dès lors que le cumul de l'impôt sur plusieurs années dépasse 12 €. Ceci devrait permettre de mettre à jour le cadastre.

M. Legrand souhaite que l'action intègre l'achat et la vente de parcelles. C'est très important si l'on souhaite améliorer le foncier. Il faut également prendre en compte le « droit de préférence » lors de la vente de parcelles (priorité est donnée dans la loi aux voisins immédiats). Ce droit de préférence devrait évoluer vers un « droit de regroupement » dans la prochaine loi.

Gilles Tierle indique qu'il faut selon lui prévoir une durée d'action plus longue pour que les échanges aient réellement le temps d'avoir lieu. En effet, seul un accompagnement dans le temps permettra de voir aboutir ce projet. Il faut donc probablement prévoir une plus grosse enveloppe financière pour cette action et envisager par exemple de faire travailler un BTS en alternance sur cette action.

Le PNR indique que ces ajouts et corrections seront prises en compte pour cette mesure.

Action 3 : Résorber au moins un point noir routier

Mme Rumèbe précise que les financements actuels pour la résorption des points noirs ne sont possibles que sur les voiries communales. Qui plus est, ces financements sont aujourd'hui arrivés à échéance et il faut attendre la prochaine programmation pour connaître les nouvelles règles qui s'appliqueront à partir de 2014.

Action 8 : Réaliser des projets publics innovants en bois local

Gilles Tierle indique qu'il faut que cette action permette la réalisation de projets de constructions mais aussi de mobilier extérieur, de signalétique...

Action 11 : Organiser l'accueil du public sur le massif du Consulat de Foix

Il est demandé d'associer à cette action le Conseil général qui gère la route qui arrive au Prat d'Albis.

Remarques d'ordre général

Gilles Tierle demande que soient identifiées les actions qui auront un champ d'action beaucoup plus large.

Le PNR répond qu'effectivement, un certain nombre d'actions seront réalisés à l'échelle de l'ensemble du PNR, en lien avec la Charte forestière du Couserans. Ces actions seront clairement identifiées.

Anne Tison regrette que des actions spécifiques destinées à l'éducation à la forêt ne soient pas prévues. En effet, il existe une réelle demande concernant la présentation des métiers de la forêt par exemple.

Mehdi Bounab pense qu'il serait bon d'expliquer les contraintes de l'exploitation forestière aux propriétaires forestiers, pour qu'ils comprennent ces aspects techniques et bloquent moins un certain nombre de projets.

Gilles Tierle propose qu'une journée de formation pour les élus ariégeois sur le thème de la voirie forestière soit organisée par l'association des maires.

Ces trois demandes se rejoignent. Il s'agit de **former les propriétaires, privés et publics, aux notions de base de la gestion et de l'exploitation forestière**. Le PNR répond que ces aspects pourront être traités dans le cadre de l'action 1 « former à la sylviculture », de l'action 4 « animer un schéma de desserte », de l'action 6 « éditer un annuaire des professionnels de la forêt et du bois » et de l'action 12 « Animer la Charte forestière conjointement avec celle du Couserans ».

M. Eclache souhaite rappeler que selon lui, le problème majeur est celui de la sécurité en forêt, en particulier concernant le risque incendie. Il souhaite qu'une information précise soit faite en ce sens aux propriétaires forestiers privés. Il faut en effet savoir qu'une portion infime des propriétaires forestiers privés est aujourd'hui assurée convenablement.

Mme Rumèbe répond que ces préoccupations sont considérées dans le cadre du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie. Ce plan doit être renouvelé pour la période 2014-2020. Les actions de communication et de sensibilisation du public et des propriétaires forestiers sont intégrées à ce plan et sont ensuite conduites à l'échelle départementale, sous le pilotage des services de l'Etat.

Conclusions :

Les remarques faites en séance seront intégrées dans le programme d'actions.

La suite de la démarche est la **signature de la Charte forestière** par les partenaires : Etat, Région, Département, partenaires forestiers (CRPF, ONF, Coopérative...), représentants de la filière bois (Chambre des métiers et de l'artisanat, interprofession Midi-Pyrénées Bois...).

La signature pourra avoir lieu à l'automne. L'animation assurée par le PNR commencera dès cet instant.

Fiche de vote sur les enjeux prioritaires

Nom :

A	Élu local (<i>commune, communauté de communes, pays...</i>)	
B	Instance technique (<i>CRPF, ONF, coopératives, fédérations de pêche, de chasse ou pastorale, association environnementale...</i>)	
C	Instance administrative (<i>État, Région, Département...</i>)	
D	Autre	

	Note
Développement de l'accès au territoire	
Confortation de l'attractivité du territoire	
Limitation des risques naturels par une gestion forestière adaptée	
Intégration officielle d'une réflexion sur la place de la forêt dans les documents d'urbanisme	
Préservation et valorisation de la diversité d'essences présentes au niveau local	
Limitation de l'impact du morcellement sur la gestion des propriétés forestières privées	
Utilisation du dynamisme de la forêt soumise à plan de gestion pour initier une gestion de la forêt morcelée	
Préservation de la biodiversité locale par la poursuite des efforts consentis et la limitation de la fermeture des milieux	
Renforcement de la mobilisation des bois en forêt soumise à document de gestion et développement de la récolte sur les autres forêts	
Limitation de la sous-valorisation des espaces forestiers dans les zones de pente	
Développement de la desserte interne des forêts privées	
Amélioration du transport des bois à l'aval des massifs forestiers	
Clarification de l'offre de gestionnaires privés	
Création de liens public/privé	
Renforcement de la filière d'exploitation forestière	
Développement de la communication autour de ce thème	
Développement de la valorisation locale des bois locaux	
Maintien du réseau d'entreprises artisanales	
Développement et structuration de la filière bois-énergie	
Communication sur le partage du milieu forestier entre les différentes activités	
Préservation des paysages par la limitation de la fermeture des milieux	
Soutien à l'activité pastorale	
Renforcement du dialogue entre les chasseurs et les forestiers	
Organisation de la récolte des champignons de façon à anticiper sur les conflits	
TOTAL (doit être égal à 10)	